

**Compte-rendu de la séance du Conseil départemental
Le 16 Juillet 2021
Adopté à la séance du Conseil départemental du 24 septembre 2021**

Madame CAVECCHI préside la séance.

Sont présents :

Mesdames et Messieurs :

AHRES Malika
ARCIERO Anthony
BACHARD Julien
BERTOLINI Pascal
BOEDEC Yannick
BOISSEAU Laetitia
BOUGEARD Nicolas
CAVECCHI Marie-Christine
DECLERCK Mickaël
DUBRAY Paul
ECARD Sabrina
EON Pierre-Edouard
ETORE-MANIKA Edwina
FROMENTEIL Anne
HADDAD Patrick
HAQUIN Xavier
ISRAEL Déborah
JOSE Patricia
LAMBERT-MOTTE Gérard
MELO Manuela
MENHAOUARA Nessrine
METREF Nadia
MEURANT Sébastien
MOINE Sarah
PELISSIER Véronique
PHILIPPON Aziza
PUEYO Alexandre
RAFAITIN-MARIN Agnès
ROULEAU Philippe
SABOURET Cédric
STREHAIANO Luc
SUEUR Philippe
TINLAND Virginie
TOUBOUL Morgan
TOUNGSI-SIMO Cécilia
VATEL Thomas
VILLECOURT Céline
ZINAOUI Ramzi

Sont absents :

Mesdames et Messieurs :

PLELAN Noellie (pouvoir à HAQUIN Xavier)

ROBIN Patrice (pouvoir à RAFAITIN-MARIN Agnès)

RUSIN Isabelle (pouvoir à ARCIERO Anthony)

SCOLAN Muriel (pouvoir à SUEUR Philippe)

Le *quorum* est atteint.

Table des matières :

I.	APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES ASSEMBLEES	6
II.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	6
III.	INFORMATIONS	7
	Commission exceptionnelle temporaire	7
	Rapport n° 0-01 Décision Modificative (DM) n° 1 et Budget Supplémentaire de l'exercice 2021. Budget départemental et budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE).	7
	Rapport n° 0-02 Subventions en faveur de l'Union des Maires du Val d'Oise (UMVO). Exercices 2019 et 2020	13
	Rapport n° 0-03 Délégation des actions en justice du Département à la Présidente du Conseil départemental	13
	Rapport n° 0-04 Lancement d'une procédure adaptée pour la passation d'un accord-cadre composite à bons de commande relatif à la mise en place d'un dispositif d'amélioration de la prise en charge précoce des familles	14
	Rapport n° 0-05 Lancement d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert (AOO) pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de tests et de vaccins pour les services de santé du Département du Val d'Oise.	17
	Rapport n° 0-06 Signature des conventions du programme "Petites Villes de Demain".	18
	Rapport n° 0-07 Mise en enquête publique du projet d'extension et de réhabilitation du collège Jean-Jacques Rousseau sur la commune d'Argenteuil. Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU).	19
	Rapport n° 0-08 Indemnités de fonction des Conseillers départementaux. Exercice du droit à la formation des Conseillers départementaux	23
	Rapport n° 0-09 Fixation du plafond des emplois de collaborateurs de cabinet.	26
	Rapport n° 0-10 Ratios d'avancements de grade et règle spécifique pour l'accès à certains grades de catégorie C	27
	Rapport n° 0-11 Création/suppression d'emplois à la Direction de l'Education et des Collèges (DEC). Création/suppression d'emplois à la Direction des Transports (DT). Création/suppression d'emplois à la Direction de l'Enfance, de la Santé et de la Famille (DESF).	28
	Rapport n° 0-12 Fixation du montant de la participation à la Caisse pivot du Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH) pour l'année 2021.	32
	Rapport n° 0-13 Créations et suppressions de postes au tableau des effectifs de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE).	33
	Rapport n° 0-14 Partenariat entre le Département et l'Office National des Forêts (ONF) 2018-2021. Programme d'actions dans les forêts périurbaines de l'Etat au titre de l'année 2021	36
	Rapport n° 0-15 Val d'Oise Rénov' - Programme SARE "Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique" en Val d'Oise : approbation de la convention intercommunale de déploiement sur le territoire de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée	40
	Rapport n° 0-16 Aide au développement du cinéma : soutien au fonctionnement de l'association "Ecrans VO", subventions aux salles de cinéma dans le cadre du dispositif "Collège au cinéma"	42
	Rapport n° 0-17 Soutenir les festivals et les opérations de diffusion : subvention en faveur du Festival "Les enfants d'abord" dans le Vexin	43

Rapport n° 0-18 Abbaye de Maubuisson : proposition de convention de co-production d'une exposition de l'artiste Angela Ferreira avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy (ENSAPC).	44
Rapport n° 0-19 Subventions de fonctionnement et d'investissement 2021 à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Château de La Roche-Guyon	46
Rapport n° 0-20 Mise en œuvre de la stratégie départementale en matière de tourisme : soutien à Val d'Oise Tourisme (VOT) au titre de l'année 2021	50
Rapport n° 0-21 Soutien au sport de haut niveau - Clubs "Elite" - Clubs "Haut Niveau".	51
Rapport n° 0-22 Politique départementale de prévention spécialisée 2020-2022. Financement par l'Etat de sept postes d'éducateurs de prévention spécialisée pour renforcer les moyens de la prévention spécialisée sur trois Quartiers de Reconquête Républicaine (QRR) en Val d'Oise.	54
Rapport n° 0-23 Rapport relatif à l'attribution des prix aux lauréats de la 9 ^e édition du Prix de l'égalité des chances. Soutien à la prolongation du dispositif d'aide alimentaire à destination des jeunes en difficulté	56
Rapport n° 0-24 Associations de jeunesse et d'éducation populaire d'envergure départementale - Subventions de projets 2021.	58
Rapport n° 0-25 HORS-RECUEIL Adoption du Règlement intérieur de l'Assemblée départementale.	59

Début de la séance à 9 h 30

Madame CAVECCHI

Bonjour à tous.

Madame PELISSIER va procéder à l'appel en l'absence de Madame SCOLAN.

Il est procédé à l'appel.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Véronique. La séance est ouverte puisque notre quorum est largement atteint.

I. APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES ASSEMBLEES

Madame CAVECCHI

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mai 2021.

Compte-rendu approuvé. Je vous en remercie.

Les comptes-rendus de la séance d'installation du 1er juillet et de la séance des désignations du 9 juillet seront approuvés lors de la prochaine séance qui se tiendra en septembre 2021.

Ce report est lié aux délais courts entre les différentes séances de juillet, qui ne permettent pas les vérifications nécessaires et la consultation préalable des élus.

II. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame CAVECCHI

Je vais vous proposer l'examen des rapports en Commission avec l'ordre de passage en séance. Ces rapports ont été provisoirement numérotés de 0-01 à 0-24 en l'absence de désignation des Commissions. Les choses s'arrangeront à partir du mois de septembre, puisque nous allons désigner les Commissions aujourd'hui.

Tous les rapports ont été examinés par la Commission exceptionnelle temporaire que nous avons mise en place la semaine dernière et créés par la délibération 0-05 de notre Assemblée du 9 juillet dernier.

Nous allons avoir un diaporama et un film.

Le diaporama est pour la Décision Modificative n° 1 et le Budget Supplémentaire de l'exercice 2021 sur le Château d'Auvers, le Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE).

Le petit film nous permettra de découvrir les lauréats du concours de la 9^e édition du Prix de l'égalité des chances. Ce sera un régal de les découvrir. C'est toujours un vrai bonheur.

Hors-Recueil, nous avons l'adoption du Règlement intérieur de l'Assemblée départementale, la Commission s'étant réunie lundi soir.

Enfin, si vous le voulez bien, je vous demanderai d'approuver la séance du 28 mai 2021, avec, par rapport à ce qu'il s'est dit, les éventuelles remarques de ceux qui étaient présents.

Evidemment, au mois de septembre, nous vous donnerons en compte-rendu les séances du 1^{er} juillet et du 9 juillet, lors de la prochaine séance du Conseil départemental.

A la fin complète de la séance, nous aurons quelques désignations complémentaires qui n'avaient pas pu être faites la semaine dernière, notamment pour les collèges, ainsi que quelques ajustements ou modifications par rapport au nom de celui-ci ou de celle-ci, car il y avait quelques inexactitudes. On refera donc cela très vite, ce sont vraiment quelques détails.

Nous avons l'examen des rapports et la Décision Modificative n° 1. Je vais laisser la parole à Monsieur Yannick BOEDEC.

III. INFORMATIONS

Commission exceptionnelle temporaire

Rapport n° 0-01 Décision Modificative (DM) n° 1 et Budget Supplémentaire de l'exercice 2021. Budget départemental et budgets annexes du Château d'Auvers, du Laboratoire départemental et de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE).

Monsieur BOEDEC

Merci, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Vous avez le Règlement intérieur à la fin.

Monsieur BOEDEC

Pour cette Décision Modificative n° 1, juste un petit rappel de contexte. Le Budget Primitif (BP) a été préparé sur la première année. Le transfert de la taxe sur le foncier bâti au bloc communal est maintenant compensé pour le Département par le versement d'une fraction de TVA. Dans ce Budget Primitif, on a intégré dès le départ le résultat de 2020 qui est à hauteur de 149,9 M€.

Il est prévu d'augmenter les dépenses d'équipement en investissement de 13 % avec un budget prévisionnel de 193,6 M€.

Cette DM1 représente à peine plus de 1 % du budget. C'est donc une petite Décision Modificative.

En termes de recettes de fonctionnement :

- on anticipe une hausse de 15 M€ de recettes en plus qui sont réparties en 15 M€ de DMTO (Droits de mutation) qui ont été budgétés à 200 M€ cette année et que l'on monte à 215 M€ au vu des résultats du premier semestre ;
- 2,2 M€ de plus sur les dotations de l'Etat entre le jeu de fraction de TVA et la suppression de la taxe foncière ; entre ce que l'on avait estimé et les notifications de l'Etat, il y a 2,2 M€ de plus ;
- on anticipe une baisse de 2,3 M€ sur la restauration scolaire du fait de la baisse du nombre des convives.

En termes de dépenses de fonctionnement :

- 1,3 M€ sont dédiés au secteur de l'enfance - notamment 430 K€ pour l'extension de 23 places des services d'accueil et 150 K€ pour l'ouverture de l'équipe mobile du Plan Taquet - 1,3 M€ pour financer l'hébergement des Valdoisiens en situation de handicap et 1,1 M€ au titre de la prestation de compensation de handicap sur le secteur solidarité.

Sur les autres secteurs, il y a un peu plus de 2 M€ sur les dépenses de personnel (je vous donne les grandes masses) :

- 860 K€ de provisions dans le cadre de la récupération sur la succession des bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement ;
- 780 K€ des annulations titres sur les collègues ;
- 650 K€ sur la participation CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) sur l'état financier de l'exercice 2020 ;
- subvention d'équilibre au budget ONF (Office National des Forêts) ; j'y reviendrai tout à l'heure.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, on a surtout une augmentation des crédits supplémentaires à la Direction de l'Education et des Collèges pour 3,2 M€ consacrés essentiellement au déploiement d'I-pad dans les collèges et 700 K€ de crédits supplémentaires pour l'acquisition de logiciels de matériel informatique.

En recettes, on a 1,7 M€ de titres de cessions immobilières que l'on anticipe, puisque la vente serait, a priori, dès cette année - pour citer la ville, Montmorency - et 126 000 € concernent l'ajustement à la hausse d'une subvention de la DRAC (Direction des Affaires Culturelles).

Je rajoute que l'on a deux budgets annexes, celui du Château d'Auvers où l'on reprend le résultat en recettes d'investissement pour un montant de 108 000 € et la reprise en recettes de fonctionnement pour un montant de 402 602 €.

Enfin, on a un budget annexe du Laboratoire départemental qui nécessite une subvention d'équilibre complémentaire de 66 100 €.

J'ai fait la DM1.

Madame CAVECCHI

Merci, Yannick.

Avez-vous des questions ou des remarques ?

Monsieur SABOURET

J'en profite pour saluer de loin Gérard SEIMBILLE qui nous avait habitués à développer un peu plus les présentations budgétaires. Néanmoins, il est intéressant d'avoir des présentations synthétiques. De toute façon, nous avons tous les chiffres, donc, merci pour cette présentation. Cette DM1 s'inscrit dans la suite logique du budget primitif que nous n'avions pas voté. Je ne vous surprendrai donc pas en vous indiquant que nous ne voterons pas davantage la DM1, qui est une petite DM, lorsque l'on regarde bien, mais qui n'est pas non plus complètement anecdotique, car elle révèle un certain nombre de choix politiques. De toute façon, à chaque fois que l'on a une DM, les choix budgétaires que l'on fait sont la traduction de choix politiques que l'on assume et que l'on discute. C'est l'objet de cette séance de ce matin.

Justement, pour entrer dans la discussion, plusieurs remarques. D'abord, sur les Ressources Humaines. Concernant l'évolution du nombre de postes que l'on avait en budget primitif, on avait dit qu'il nous paraissait curieux d'avoir une évolution du nombre de postes qui n'étaient pas conformes avec les inscriptions budgétaires. En inscrivant 2,5 M€ de dépenses de plus sur la partie RH, le budget est plus équilibré, mais cela pose quand même un problème. En effet, le BP que l'on nous avait présenté était probablement déséquilibré sur les RH et il est dommage de devoir revenir en DM sur les dotations budgétaires RH.

La deuxième remarque porte sur les établissements et services sociaux et médico-sociaux. On avait des inscriptions budgétaires qui allaient avoir pour conséquence une baisse drastique des moyens des établissements qui accueillent des personnes âgées dépendantes, des personnes en situation de handicap ou encore des enfants en danger. On a 600 000 € supplémentaires au titre de la campagne budgétaire 2021, qui sont certainement utiles, mais cela est encore très loin d'un taux directeur stable hors mesures nouvelles.

Dans le rapport, vous indiquez que l'on a un taux d'évolution - un taux directeur - de 1 %. Je rappelle que ce n'est pas tout à fait exact. Pour les établissements et services sociaux et médico-sociaux, le taux directeur est 0 %. C'est-à-dire que le taux hors mesures nouvelles, c'est 0 % depuis de nombreuses années. C'est ce qui est problématique, car cela veut dire que l'on sait que le taux d'évolution naturel des dépenses dans les établissements n'est pas de zéro. On n'est pas en inflation zéro. On a le GVT (Glissement Vieillessement Technicité), on a un certain nombre de dépenses qui augmentent chaque année. En réalité, on leur demande de faire des économies à périmètre constant. Le 1 %, on ne l'obtient que parce que l'on intègre des mesures nouvelles. Or, les mesures nouvelles, ce sont des augmentations de capacités, des changements de pratiques, de la formation éventuellement.

Aujourd'hui, ce taux de 1 % n'est pas un taux à périmètre constant. C'est un taux en étendant le périmètre. De plus, je rappelle que l'on n'est pas un Département qui perd de la population. On est plutôt un Département qui gagne de la population et qui est obligé, chaque année, d'avoir un volume de services que l'on rend à la population qui est supplémentaire. On augmente donc un petit peu. Mais très sincèrement, ce taux de 1 % n'est pas un taux directeur à + 1 % : c'est avec les mesures nouvelles.

La troisième remarque concerne le domaine du handicap. Lors du Budget Primitif, on avait dénoncé une impasse budgétaire sur la PCH (Prestation de Compensation du Handicap). Les décisions gouvernementales qui améliorent la PCH, ce qui est très bien, en l'élargissant à l'aide à la parentalité dont le coût pourrait dépasser les 3 M€ par an - l'extension à la préparation des repas et à la vaisselle et l'extension sans limitation de durée (étendre la PCH sont des décisions qui ont été prises) - auraient dû avoir comme conséquences budgétaires une augmentation des inscriptions budgétaires au titre de la PCH. De plus, avec l'effet de la hausse du nombre d'allocataires, on aurait dû être entre 4 M€ et 5 M€ supplémentaires.

Vous avez inscrit, en DM, 1,1 M€ complémentaires au BP 2021. Mais avec 1,1 M€ de plus, on est loin des 4 M€ ou 5 M€ que j'évoquais. Je crains donc que sur la PCH, on ne soit pas tout à fait encore à la hauteur des besoins budgétaires que nous avons cette année.

Voilà les trois remarques sur la partie dépenses.

Une quatrième remarque porte sur la question des dépenses d'insertion. Nous notons que vous faites le choix de ne pas rattraper dans la DM les inscriptions budgétaires qui sont en retrait sur le Plan Départemental de l'Insertion. Pour les collègues nouvellement élus, je rappelle que la majorité départementale a choisi, dans la crise sanitaire que nous connaissons depuis un an et demi, d'engager moins de dépenses d'insertion en 2021 qu'en 2020 pour accompagner les allocataires du RSA (Revenu de Solidarité Active). C'est-à-dire que les inscriptions budgétaires de l'accompagnement... Attention, en matière de dépenses d'insertion l'allocation qui est la grosse part budgétaire, il faut bien distinguer le RSA et la partie "accompagnement" qui vise à aider les allocataires à revenir idéalement vers l'emploi ou en tout cas, vers une certaine insertion sociale possiblement professionnelle.

Et, on a un rapport "dépenses d'insertion sur montant des allocations" qui est à peine à 3 % en 2021. C'est-à-dire que le montant que l'on dépense pour accompagner les allocataires est extrêmement faible, le Val d'Oise étant 2 points au-dessous de la moyenne nationale. Il s'agit d'un choix politique sur lequel on reviendra à chaque fois que l'on parlera du PDI (Programme Départemental d'Insertion), à chaque fois que l'on parlera budget. Mais, c'est un choix politique que nous ne partageons pas.

Voilà les remarques que je voulais faire.

Sur les DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux), on avait indiqué qu'on les avait inscrits très bas par rapport à ce que l'on estimait devoir être nécessaire. On nous répond "Vous savez, on est prudent". Notre poire pour la soif à chaque DM, ce sont les DMTO, car on se rend compte que la chute des DMTO ne se produit jamais. Peut-être que cela se produira un jour, mais neuf fois sur dix on a raison en disant que l'on a sous-estimé le montant des DMTO. Effectivement, on a des recettes supplémentaires que l'on doit inscrire en cours d'année, car on se rend compte que les Droits de Mutation sont supérieurs à ce que l'on avait estimé initialement.

Comme je l'ai indiqué en introduction, on votera contre cette Décision Modificative, ce qui ne vous surprendra pas. Par contre, sur les budgets annexes du Laboratoire, de la Maison de l'Enfance et du Château d'Auvers, nous voterons favorablement.

Madame CAVECCHI

Juste une petite réponse. Vous parliez des mesures nouvelles. Le chiffre de 1 %, le pourcentage, c'est hors mesures nouvelles. C'est 3 % avec les mesures nouvelles. En tout cas, c'est le chiffre que l'on me donne. Je les crois volontiers puisque ce sont eux qui sont sur le terrain et qui suivent les dossiers. Politiquement, on n'a pas les mêmes... Evidemment, cela paraît logique.

Concernant les DMTO, la prudence s'impose régulièrement, tout le temps. En effet, le jour où l'on regarde ce qu'il s'est passé pendant les six mois précédents, on ne sait pas, quand on attaque une année, à quelle sauce on va être mangé sur les DMTO. Vous le savez très bien. Il nous est déjà arrivé de perdre des millions d'euros. L'un n'empêche pas l'autre. On est content de voir que les DMTO ne baissent pas. Je m'en réjouis, car c'est aussi cela qui fait que l'on peut investir. Mais, quand on tient les manettes, la prudence nous impose d'aller tranquillement et de rajouter s'il y a besoin, quand cela est nécessaire. Monsieur Yannick BOEDEC a la parole.

Monsieur BOEDEC

Juste deux précisions. Le principe d'un budget est d'être évolutif, sinon, ce n'est pas un budget. C'est pour cela que l'on fait des Décisions Modificatives régulièrement dans toutes les collectivités pour pouvoir adapter un budget au fil de l'année.

Pour revenir sur les fameuses DMTO, un sujet que l'on commence à connaître, quand vous dites que cela n'a pas baissé, juste deux chiffres :

- 2019 : 243 M€ ;
- 2020 : 225 M€.

On a déjà perdu 18 M€ en 2020. Effectivement, le premier semestre de 2021 est bon, mais comme pour tout marché immobilier, personne n'a de boule de cristal. Faire un Budget Primitif à 200 M€ en ayant déjà perdu 18 M€ une année n'était pas si absurde. Est-ce que l'on finira à 225 ? Est-ce que l'on finira à 215 ? Est-ce que l'on finira à 230 ? On le verra dans six mois. Je pense que tous les élus qui sont autour de nous constatent effectivement un bon semestre. Cependant, si l'on regarde bien ce qu'il se passe dans le détail, ce n'est pas un nombre de ventes qui augmente. C'est le prix qui augmente. On n'est peut-être pas à l'abri d'une bulle immobilière aujourd'hui dans notre secteur.

Monsieur STREHAIANO

Si je peux ajouter quelque chose sur les DMTO, les meilleurs experts... La note de Monsieur KLOPFER nous avait prévu un crack sur les DMTO pour les collectivités locales. Effectivement, nous n'avons jamais fait autant en seconde couronne, parce qu'il y a eu l'effet COVID. Cela dit, j'attire votre attention, certes, les prix ont monté d'à peu près 67 000 € en valeur absolue quel que soit le bien - c'est ce que dit la Chambre des Notaires parisiens -, mais le stock s'est épuisé et à partir du moment où il n'y a plus de stock, le flux va en diminuant. Je crois que nous avons eu raison d'être prudents. De plus, lorsque l'on fait un budget, au cours de son déroulement, il vaut mieux avoir de bonnes surprises que des mauvaises.

Madame CAVECCHI

Si vous le voulez bien, on va voter la Décision Modificative.

Qui vote contre ? L'opposition, très bien, merci.

Le reste de la majorité est favorable, je l'imagine et le souhaite. Merci, à vous.

Nous avons maintenant le vote sur les autres budgets. Je pense qu'il y a unanimité, ce dont je vous remercie.

Dans la délibération, on avait aussi le FS2i qui était important. En effet, le FS2i est une dépense de 11 534 381 M€, mais c'est une recette de 23 324 894 M€. Il s'agit donc de quelque chose d'important qui est à signaler et qui est une bonne opération pour le Département du Val d'Oise, en lien avec les autres Départements de la Région d'Ile-de-France. Merci pour cette Décision Modificative.

Tout à l'heure, j'ai parlé des PV. Je ne vous les ai pas faits voter officiellement, il faut que l'on vote celui de la séance du 28 mai.

Qui est contre ou qui a des remarques ? Non ? Tout le monde l'approuve ? Je vous remercie beaucoup.

En deuxième délibération, nous avons la subvention en faveur de l'Union des Maires du Val d'Oise (UMVO). Monsieur Yannick BOEDEC reprend la parole.

Rapport n° 0-02 Subventions en faveur de l'Union des Maires du Val d'Oise (UMVO). Exercices 2019 et 2020

Monsieur BOEDEC

Monsieur SABOURET, préparez-vous, car cela va aller assez vite. Tout le monde connaît l'Union des Maires du Val d'Oise (UMVO). On vous propose une subvention annuelle de fonctionnement pour les années 2019 et 2020, de 15 000 € chacune, soit 30 000 € (15 000 x 2 = 30 000).

Madame CAVECCHI

Pas de remarque ? Pas de question ? Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde est d'accord ? Merci beaucoup.

Nous avons ensuite la délégation des actions en justice du Département à la Présidente du Département. Monsieur Yannick BOEDEC reprend la parole.

Rapport n° 0-03 Délégation des actions en justice du Département à la Présidente du Conseil départemental

Monsieur BOEDEC

On vous propose d'autoriser la Présidente du Conseil départemental pour la durée du mandat de pouvoir intenter, au nom du Département, toute action en justice rendue nécessaire pour assurer la défense de ses intérêts.

Madame CAVECCHI

Et défendre le département. C'est important, pour la Présidente que je suis. Des remarques ? Monsieur BOUGEARD.

Monsieur BOUGEARD

Nous ne doutons pas que Madame la Présidente défende avant tout les intérêts du Département. Madame la Présidente, chers collègues, juste une intervention technique sur ce point qui, au fond, n'appelle pas de remarque de notre part. Vous rappelez dans ce rapport que l'article L.3221-10-1 - que tout le monde connaît par cœur - précise que la Présidente rend compte à la plus proche réunion du Conseil départemental de l'exercice de cette compétence, celle d'ester en justice et de défendre le Département. Or, nous ne disposons pas à chaque séance de ce rapport qui semble pourtant obligatoire. Nous avons seulement une fois par an une synthèse, par ailleurs complète.

Nous souhaitons, Madame la Présidente, à l'avenir, disposer, dès la première réunion du Conseil départemental, de l'exercice de cette compétence comme le règlement le prévoit.

Madame CAVECCHI

Je n'ai pas de souci. Je note la remarque.

Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde est pour. Merci beaucoup.

Ensuite, nous avons le lancement d'une procédure adaptée pour la passation d'un accord-cadre composite à bons de commande relatif à la mise en place d'un dispositif d'amélioration de la prise en charge précoce des familles. Je laisse la parole à Madame Agnès RAFAITIN-MARIN.

Rapport n° 0-04 Lancement d'une procédure adaptée pour la passation d'un accord-cadre composite à bons de commande relatif à la mise en place d'un dispositif d'amélioration de la prise en charge précoce des familles

Madame RAFAITIN-MARIN

Merci, Madame la Présidente. Ce dossier est relatif à un protocole d'accord avec l'Etat dans le cadre d'un financement exceptionnel de mesures relatives à la petite enfance, à la prévention et à la protection de l'enfance. Ce protocole est articulé autour de deux thématiques principales. Dans le premier volet, il est consacré à la prévention, essentiellement la mission de protection maternelle et infantile. Ce sont les PMI (Protection Maternelle et Infantile) du Département.

Dans son second volet, il est consacré à la protection et relève du domaine de la compétence de l'aide sociale à l'enfance.

Ce protocole a été conclu pour trois exercices budgétaires, pour la période allant de 2020 à 2022.

La volonté du Département vise à harmoniser l'offre de service proposée par la PMI sur l'ensemble du territoire et à la rendre plus visible pour les familles.

Les objectifs suivis par le Département s'articulent ainsi sur quatre axes :

- premier volet : mettre en place un programme facilitant la mise en cohérence des démarches stimulant l'efficacité des interventions et impulsant une dynamique d'évolution du service ;
- deuxième volet : réduire les inégalités sociales de la santé ;
- troisième volet : développer les partenariats de santé ;

- quatrième volet : faire évoluer l'offre de service de la PMI en s'adaptant aux besoins des familles.

Le Département financera cette action grâce à l'aide accordée par l'Etat à hauteur de 287 086 € TTC, sur un coût global de 337 086 € TTC.

Afin d'accompagner le Département, il s'agit de lancer une procédure adaptée pour la passation d'un accord-cadre composite à bons de commande pour choisir un prestataire d'une durée maximale de 18 mois avec les montants suivants :

- une partie globale et forfaitaire estimée à 337 086 € TTC ;
- une partie à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 100 000 € HT.

Voilà, Madame la Présidente l'objet de cette délibération.

Madame CAVECCHI

Merci, Agnès.

Des remarques ? Madame METREF.

Madame METREF

Madame la Présidente, chers collègues, vous nous proposez de lancer un marché visant à renforcer les capacités d'actions de la PMI. Si nous sommes naturellement en accord avec l'objectif - c'est d'ailleurs pourquoi nous voterons le lancement de ce marché -, nous avons un certain nombre de remarques et de questions.

La première question réside dans le niveau d'association des professionnels de la PMI. Le marché a vocation à former des professionnels de PMI et de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) à un vocabulaire et à des outils communs en matière d'intervention préventive précoce, ou à les soutenir dans l'implantation de ce dispositif.

Nous souhaitons saluer le travail de nos agents PMI, leur professionnalisme et leur disponibilité.

Pour nous, je pense qu'il en est de même pour vous - c'est pour cela que c'est une question -, la démarche doit être faite en confiance, en s'appuyant sur le professionnalisme de nos agents et non dans la défiance et le contrôle.

Nous avons aussi deux remarques.

La première, vous la connaissez, nous sommes toujours interrogatifs quand on confie au secteur privé un service public, ou la supervision d'un service public, nous le disons souvent en matière d'insertion. C'est vrai aussi en matière de PMI, avec des sommes par ailleurs importantes, autour de 350 KE.

La deuxième remarque, certainement la plus importante, est le nécessaire renforcement de nos PMI, pas par la supervision d'une société privée, mais par la présence effective de personnel sur le terrain. Tous les principes, même les plus pertinents comme le principe d'universalisme proportionné, ne s'appliquent que quand des agents sont présents pour les appliquer.

Partout sur nos cantons, les PMI sont fermées un temps, parfois plus durablement, comme récemment celles du Bordelais à Argenteuil ou à Villiers-le-Bel. Nous connaissons la difficulté de recruter des médecins PMI et nous saluons l'embauche de puéricultrices pour compenser, au moins en partie, le manque.

Il est urgent de trouver des solutions pour que la permanence du service public de la Protection Maternelle et Infantile soit assurée sur l'ensemble du territoire départemental.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Simplement, pour répondre, évidemment, ce qui est mis en place est pour essayer d'analyser et d'aider nos agents à améliorer le travail du quotidien. Vous le savez, vous l'avez dit, un travail extraordinaire est fait dans nos PMI par nos agents, mais on a un problème au niveau de la périnatalité dans le Val d'Oise. Cette approche extérieure permettra justement d'enrichir le travail qui est fait vis-à-vis de ce problème de périnatalité par rapport à laquelle nos chiffres sont assez mauvais dans le Val d'Oise. On a besoin de cet oxygène pour arriver à trouver des solutions et voir comment l'on peut mieux accompagner les familles afin de sortir de ce triste paysage de périnatalité qui est vraiment assez désastreux. On a essayé beaucoup de choses, on n'y est pas arrivé comme il le fallait et l'on pense que l'oxygène qui arrivera de l'extérieur pourra aider nos agents. Mais naturellement, cela se fait avec eux.

Madame PELISSIER

On reviendra tout à l'heure sur la délibération que visait Madame METREF concernant les créations/suppressions d'emplois. La démarche qui est faite aujourd'hui sera forcément participative. Elle est financée à 90 % par l'Etat. Dans cette démarche, le marché lui-même exige un accompagnement extérieur. Le point le plus essentiel sera basé sur la formation de nos équipes.

Madame CAVECCHI

C'est quelque chose qui fonctionne déjà dans plusieurs Départements, comme vous avez pu le lire dans le rapport.

Je passe au vote.

Qui est contre cette délibération ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Je vous remercie.

Ensuite, je redonne la parole à Agnès RAFAITIN-MARIN pour le lancement d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert.

Rapport n° 0-05 Lancement d'une procédure d'Appel d'Offres Ouvert (AOO) pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de tests et de vaccins pour les services de santé du Département du Val d'Oise.

Madame RAFAITIN-MARIN

Comme vous le savez, le domaine de la santé est une compétence obligatoire du Département. Plus précisément, la vaccination des enfants de plus de 6 ans et des adultes est assurée par les centres départementaux de dépistage et de soins, ainsi que par certaines communes pour lesquelles le Département prend en charge la fourniture des vaccins et la rémunération des médecins vaccinateurs.

Concernant la vaccination des enfants jusqu'à 6 ans, celle-ci est réalisée en PMI. Les vaccins sont fournis aux personnes sans couverture sociale complète et prescrite aux assurés sociaux lors du premier rendez-vous pour initier la vaccination.

Parallèlement, le Département achète également pour les PMI des vaccins antigrippaux destinés à la vaccination des agents du Département par le médecin de prévention.

En 2017, le Département a conclu des marchés arrivant à échéance le 31 décembre 2021. Il convient de les renouveler afin de mettre les opérateurs économiques en concurrence. Cet accord-cadre à bons de commande sera conclu pour une durée d'un an reconductible par période d'un an trois fois et divisé en huit lots suivant le type de vaccin.

Par exemple, le lot n° 1 sont des vaccins et des tests antituberculeux, le lot n° 2 sont des vaccins combinés diphtérie/tétanos/polio/coqueluche, ceci jusqu'au lot n° 7 qui sont des vaccins anti-hépatite B pour les enfants et pour les adultes.

Chers collègues, il s'agit de renouveler ces marchés pour une période d'un an. Voilà, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Le Budget Prévisionnel pour les achats de vaccins s'élève à 665 000 €, ce qui n'est pas neutre. Mais c'est important et l'on sait combien le vaccin aujourd'hui... Je vais faire une petite incursion, mais j'imagine que chacun de vous est absolument persuadé que seule la vaccination de la majorité de nos concitoyens va nous permettre d'avancer et de sortir au mieux de cette crise sanitaire. Je ne peux qu'encourager les uns et les autres à se faire vacciner dans de bonnes conditions. On a beaucoup de centres de vaccination sur le Val d'Oise. C'est un geste citoyen qui me paraît essentiel.

Je ferme la parenthèse et je vais vous demander de voter cette délibération.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci.

Ensuite, nous avons la signature des conventions du programme "Petites Villes de Demain", qui est un joli nom. Elles sont "petites villes" aujourd'hui, mais demain, elles iront mieux et c'est grâce à cela. Yannick BOEDEC, tu nous présentes cette délibération, s'il te plaît.

Rapport n° 0-06 Signature des conventions du programme "Petites Villes de Demain".

Monsieur BOEDEC

Oui, Madame la Présidente. Ce programme est un programme national d'appui à la redynamisation des petites villes rurales initié par l'Etat et accompagné par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires. Ce dispositif s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants et dans le Val d'Oise, cinq communes ont été retenues par l'Etat : Fosses, Louvres, Marines, Magny-en-Vexin et Viarmes.

Il vous est proposé d'être cosignataires des conventions-cadres « Petites Villes de Demain » avec le Département. Le Département accompagnera ces cinq communes en mettant à disposition l'ingénierie territoriale composée de la plateforme, des trois délégués territoriaux et du guide des aides à l'investissement.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Naturellement, les thèmes qui sont plus mis en valeur dans ce cadre-là sont l'écologie, la compétitivité, la cohésion. On est assez contents d'être accompagnés aussi par la Banque des Territoires qui sera partenaire et qui aidera ces petites villes à mieux s'en sortir auprès de nous. Pas de remarque ? Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde est d'accord. Merci.

Ensuite, il s'agit de la mise en enquête publique du projet d'extension et de réhabilitation du collège Jean-Jacques Rousseau sur la commune d'Argenteuil, avec un travail sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Madame TINLAND a la parole.

Rapport n° 0-07 Mise en enquête publique du projet d'extension et de réhabilitation du collège Jean-Jacques Rousseau sur la commune d'Argenteuil. Déclaration de projet valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Madame TINLAND

Merci, Madame la Présidente. Je ne vais pas être aussi rapide que Yannick qui m'a dit tout à l'heure que j'étais "budgétivore". Je vais expliquer pourquoi. On travaille sur un observatoire de la démographie depuis deux ans et demi à la demande de la Présidente. Cet observatoire nous a permis de constater une hausse démographique, notamment sur la plaque Argenteuil et Bezons, deux villes sur lesquelles nous travaillons sur de futurs collèges.

En attendant ces livraisons, nous avons les quelques programmes suivants sur Argenteuil afin d'augmenter la capacité sur trois collèges :

- des travaux de réaménagement sur Paul Vaillant-Couturier sont en cours et seront livrés pour la rentrée de septembre pour 1 M€ ;
- 4 modulaires seront installés sur le collège Ariane et seront livrés en 2022 ;
- l'extension et la restructuration du collège Jean-Jacques Rousseau (objet de ce rapport) qui sera livré en 2023 pour la partie extension pour un montant de 5 M€.

Cette extension et ce réaménagement consistent à démolir les logements existants pour reconstruire la restauration. A la place de la restauration seront construites 8 salles de classe pour augmenter la capacité à 750.

L'objet de ce rapport est le déplacement des logements. On ajoute 1 M€ aux 5 M€ dont je vous ai parlé pour la restructuration. Ces 1 M€ consistent à construire 4 logements de fonction à 150 mètres de l'entrée du collège qui nécessitaient une modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le Département s'est substitué à la Ville pour la mise en compatibilité de ce PLU dans la mesure où cela nous permettait de réaliser l'opération plus rapidement.

La parcelle dédiée aux logements était une parcelle en zone USP (zone Urbaine Service Public) qui est une zone destinée à recevoir des constructions et des installations nécessaires au service public. Il n'était donc pas très compliqué de modifier cette zone, l'intérêt général ayant été démontré. En accord avec la Ville, une déclaration de projet de mise en compatibilité du document d'urbanisme doit être menée.

Concernant l'objet de ce rapport, il vous est demandé d'autoriser la Présidente à conduire cette procédure et d'approuver le dossier qui sera soumis à enquête publique avant la fin de l'année, l'enquête publique étant menée par le Préfet du Val d'Oise.

Voilà, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci, Virginie.

Des remarques ? Monsieur HADDAD, je vous en prie.

Monsieur HADDAD

Merci, Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, quelques remarques, d'abord sur la situation générale de la fréquentation de nos collèges.

Sur le second degré, en règle générale, une augmentation de 2,85 % est attendue à la rentrée prochaine. Sur les collèges, + 823 élèves sont attendus dès la rentrée 2021. La jeunesse de notre Département doit être considérée - je pense que c'est l'avis de tout le monde ici - comme une chance avant d'être une charge et cela demande des investissements conséquents pour répondre à ce besoin.

Evidemment, l'opposition votera "pour" cette délibération, mais en interpellant l'exécutif sur la situation de trois villes en particulier.

Il s'agit de Villiers-le-Bel avec la construction d'un quatrième collège qui, en termes de prévisions et de besoins, est le résultat de l'observatoire de la démographie scolaire de janvier 2020. Ce besoin est primordial dans la ville de Villiers-le-Bel en réseau d'éducation prioritaire. Il est bien d'augmenter la capacité de certains collèges en attendant, mais tout cela a évidemment une limite, notamment sur le nombre d'élèves qu'il est souhaitable de voir fréquenter un collège. Et quand on arrive à des collèges de 800 élèves, on n'est pas dans des conditions satisfaisantes d'enseignement, surtout en éducation prioritaire.

C'est le même sujet à Argenteuil qui a besoin de son dixième collège, ce qui a été abordé à plusieurs reprises ici. Une ouverture était prévue initialement en 2022-2023, puis reportée à 2024, puis reportée à 2025. Ma collègue Maire de Bezons pourrait parler mieux que moi du troisième collège dont sa ville a besoin, où là encore, il y a eu un engagement de la Présidente. Mais le moment où tout cela doit se dérouler est un peu plus flou.

On est "pour" le fait d'augmenter la capacité, car il faut bien répondre aux besoins à court terme, mais il faut avoir une réflexion plus profonde. Surtout, derrière, on souhaite avoir un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) sur les investissements du Département sur les sept années à venir, en particulier sur la situation des collèges. Ainsi, on pourra annoncer dans les différentes villes à quel moment des collèges, en particulier en réseau d'éducation prioritaire, verront le jour avec cette attention sur le nombre d'élèves que l'on peut y inscrire. Car, au-delà de 600/650 élèves, on dégrade les conditions d'enseignement. Il faut donc que l'on soit à la hauteur des besoins de notre Département en la matière. On sera là pour vous épauler s'il le faut, tout en étant extrêmement vigilants sur ce qui sera fait par rapport à la situation des collèges.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur HADDAD. Nous ne pouvons qu'être d'accord.

Madame TINLAND

Je vais vous répondre. Déjà, sur la capacité, Monsieur le Maire, chers collègues, on n'arrive jamais à 800 dans un collège. Je l'ai suffisamment dit sur le mandat précédent, y compris sur Argenteuil où l'on rajoute des collégiens, mais on arrivera à 750. Notamment, dans les Zones d'Education Prioritaire, jamais on n'arrive à un collège 800 et en accord avec l'Education nationale, on arrive à 750 maximum.

Concernant les deux collèges à venir, à Argenteuil et à Bezons, effectivement, le dixième collège à Argenteuil a pris un peu de retard. Cela n'est en aucun cas la faute du Département, puisque c'est une problématique de foncier. Bien qu'ayant travaillé énormément avec la Ville, on a eu un souci avec le premier foncier, ce qui nous a fait perdre une année. Le deuxième foncier a été choisi et est déterminé. Nous avons eu l'accord de la préfecture, mais nous sommes maintenant en phase d'étude de sol, de façon à avoir l'accord définitif de la préfecture pour la construction de ce collège.

Quant au collège de Bezons, nous avons déjà rencontré sur place Madame le Maire, Madame MENHAOUARA. Nous attendons le calendrier de la Région pour la construction de ce collège qui sera situé à la place de l'ancien lycée du Grand Cerf à Bezons, à la limite d'Argenteuil. Il nous faut donc le calendrier de la Région. Ensuite, nous verrons Madame le Maire pour la délimitation du terrain, pour savoir si l'on fait un collège au même endroit, etc.

Tout cela prend beaucoup de temps. Ce n'est pas la faute du Département si nous avons du mal à trouver du foncier sur les villes. C'est souvent un manque d'anticipation. Pardon pour tous les maires qui sont ici, mais les maires construisent beaucoup et n'anticipent pas forcément un terrain, ou alors, n'ont pas de foncier disponible. Cela est donc très compliqué.

Concernant Villiers-le-Bel, on y travaille également.

Après, les Plans Pluriannuels, je me suis fait taper sur les doigts, car on a annoncé trop vite, trop tôt le collège d'Argenteuil et finalement, on a eu des retards à cause du foncier. Effectivement, un Plan Pluriannuel est très joli sur le papier, mais il n'est pas toujours facile de l'organiser de cette façon-là.

En effet, vous avez raison de dire que notre Département est jeune et que nous en sommes tous très fiers. C'est vrai que c'est une chance et nous l'anticipons. Tout à l'heure, je vous parlais de l'observatoire de la démographie. La Présidente nous a demandé de le créer il y a maintenant deux ans et demi. C'est un outil qui nous permet d'être en vigilance extrême sur toutes les zones en tension dans le département et pas uniquement sur l'Est du Département (on en a un petit peu partout), ce qui nous permet d'anticiper sur les constructions de collèges à venir. Je vous rappelle qu'il y en a quand même un certain nombre d'ici 2025. On a plus de 120 M€ d'investissement dans les collèges dans les cinq années à venir, ce qui n'est pas rien.

Monsieur STREHAIANO

Monsieur le Maire, chers collègues, deux remarques. Je crois que nous avons complètement pris en compte cet essor démographique qui est unique en France, avec une population de collégiens qui augmente. Nous sommes le seul département en France où la population de collégiens augmente et c'est pourquoi Madame la Présidente n'a pas craint de parler, toute considération politique mise à part, d'un "plan Marshall" des collèges, qui a d'ailleurs été repris par quelques concurrents aux élections départementales, mais sans beaucoup de bonheur pour eux.

Pour insister sur ce caractère imprévisible de la population de collégiens, je me souviens que nous avons eu une période, entre 2008 et 2011, où il n'était pas question de construire des collèges en plus. Il était même question d'en fermer un. Je peux vous en parler sagement puisque c'était le collège René Descartes à Soisy-sous-Montmorency que votre collègue en charge des collèges souhaitait fermer, car il n'y avait pas assez de collégiens, et aujourd'hui, nous en avons trop.

Madame CAVECCHI

Comme vous l'avez dit, Monsieur HADDAD, ce n'est pas une charge, ce sont des devoirs que nous devons remplir. Madame le Maire.

Madame MENHAOUARA

Merci, Madame la Présidente. Rapidement, pour rebondir sur ce que vient de dire Madame TINLAND, il y a des points sur lesquels je la rejoins. Mais d'un autre côté, je souhaite m'adresser à la Présidente et à cette Assemblée pour rappeler la responsabilité du Département dans son travail d'anticipation, ainsi que le travail de la majorité pour être attentive au travail des élus sur le terrain. Car, nous avons déjà un mandat derrière, sur lequel je peux attester personnellement que je n'ai cessé d'alerter par rapport à la situation sur Bezons, laquelle a finalement été prise en compte en fin de mandat dernier. Mais je me souviens que j'avais commencé à alerter sur cette question bien plus tôt. Je regrette que l'on n'ait pas pris à temps la question pour ne pas se retrouver à la gérer dans l'urgence. Depuis, bien sûr, Madame TINLAND l'a rappelé, un travail a été rattrapé. Je suis très contente de la relation qui se noue entre la ville de Bezons, les services de la municipalité nouvelle et les services du Département sur lesquels Madame TINLAND et moi-même travaillons. Là-dessus, je n'ai rien à redire aujourd'hui. Mais, pour ce nouveau mandat, vu que l'on est en début de mandature - c'est la deuxième séance -, je ne souhaite pas que l'on perde trop de temps. Je pense qu'il faut donner de la perspective à la fois aux élus, mais aussi à la population. Je sais que, sur Bezons, il y a une vraie attente d'avoir aussi une perspective par rapport aux équipes éducatives, aux associations de parents d'élèves, de donner de la perspective, de donner un calendrier que l'on essaiera de tenir. Cela est très important.

Bien sûr, concernant Bezons - puisque vous avez rappelé la situation sur Argenteuil où il y avait une difficulté de la municipalité à trouver un foncier - la situation est complètement différente. En effet, la nouvelle municipalité a pris ses responsabilités, a tout de suite réservé un foncier qui était un lycée qui va devenir un collège. Je pense qu'il n'y aura pas problématique particulière là-dessus. Maintenant, je pense qu'il est important de rentrer dans la pratique, rentrer dans du concret, donner un calendrier, donner de la perspective et dire "On s'engage à tenir ces calendriers". Il n'y a rien de pire que d'annoncer quelque chose pour 2025 ou 2026 et en fin de compte, de se retrouver avec deux ans de retard pour X raisons, surtout lorsque les conditions sont réunies.

De plus, j'invite vraiment tout le monde, majorité comme minorité, à travailler ensemble de concert pour éviter que l'on passe à côté de certaines choses. Car, je pense que nous sommes tous des élus de terrain et nous pouvons facilement faire remonter les difficultés de nos territoires. Merci.

Madame CAVECCHI

Merci, Madame MENHAOUARA. Je ne peux qu'approuver. Si je puis me permettre, je suis absolument ravie que l'on ait un interlocuteur à Bezons, car ce fut quand même très fuyant concernant les années précédentes. Je m'arrêterai là. Je crois que c'est suffisamment clair. Je vous remercie beaucoup et naturellement, on travaille sur le dossier de pied ferme. Je n'en doute pas un seul instant. Merci à vous.

D'autres remarques ? Non ? Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Tout le monde est d'accord ? Merci beaucoup.

Ensuite, les indemnités de fonction des Conseillers départementaux. Oui, ils touchent des indemnités de fonction. Vu le travail accompli, cela me paraît normal. Je laisse la parole à Monsieur STREHAIANO.

Rapport n° 0-08 Indemnités de fonction des Conseillers départementaux. Exercice du droit à la formation des Conseillers départementaux

Monsieur STREHAIANO

Merci, Madame la Présidente.

Mesdames, Messieurs, les questions qui sont soumises à votre approbation par cette délibération sont de deux ordres. La première traite, comme annoncé, des indemnités des membres de cette Assemblée départementale, la seconde de leur droit à la formation.

S'agissant des indemnités de fonction des Conseillères et Conseillers départementaux, elles doivent être fixées par l'Assemblée délibérante dans un délai de trois mois suivant son installation. Cela est naturellement encadré par le Code général des collectivités territoriales qui stipule qu'elle est fonction du nombre d'habitants du Département. La population valdoisienne serait à ce jour un peu supérieure à 1 248 000. On me dit "1 248 354" hier soir. Je ne sais pas s'il y a eu des naissances et des décès entre temps.

Madame CAVECCHI

Je dis tout le temps que la démographie du Val d'Oise explose et j'y crois vraiment. Pardon.

Monsieur STREHAIANO

Nous étions donc, hier soir, à 1 248 354 habitants et on a un taux maximal applicable de 65 % de l'indice brut 1 027 de la fonction publique, ce qui correspondrait à 2 528,10 € brut. Lors du précédent mandat, plus précisément en l'an de grâce 2015, l'indemnité votée était fixée à 59 % de l'indice brut, soit 2 294,93 € brut. Il vous sera proposé de maintenir ce montant.

Cette valeur constitue, dans les faits, un socle diminué de 10 % du maximum autorisé. En effet, vous savez que Madame la Présidente a proposé que nous soyons toutes et tous membres de la, ô combien importante, Commission permanente. Ainsi, pour chaque membre de la Commission permanente, à condition qu'il ne soit ni Présidente ou Vice-Présidente, ou Vice-Président, cette indemnité sera - cela conformément au texte en vigueur - majorée de 10 %, ce qui porterait l'indemnité brute des Conseillères et Conseillers départementaux concernés à 2 524,22 €.

Pour ce qui concerne les Vice-Présidentes et Vice-Présidents, il est proposé de reconduire la majoration de 40 %, ce qui conduit à un montant de 3 212,65 €.

S'agissant de notre Présidente, il est proposé de majorer le montant socle de 3 889,38 € de 45 %, ce qui conduirait à 5 406,60 € brut mensuel. Pour mémoire, l'indemnité de Président votée en 2015 était de 5 406,27 € brut.

Enfin, il est précisé que les différentes indemnités ainsi proposées sont actualisables dans les mêmes conditions que la valeur du point d'indice de la fonction publique. Dans ces conditions, il ne sera pas nécessaire de revenir vers vous en cas d'actualisation.

Un mot du plafonnement des indemnités. Elles sont limitées à une fois et demie le montant de l'indemnité parlementaire. Donc, on devrait, à l'honnêteté, la qualifier de "base", soit aujourd'hui, 5 623 € multipliés par 1,5, ce qui fait 8 434 €. Ce plafond s'entend déduction faite des cotisations sociales obligatoires en cas d'écêtement. Vous savez que c'est le dernier mandat qui fait l'objet d'une réfaction pour nous tous et toutes. Si vous êtes dans ce cas-là, ce que je vous souhaite, c'est donc le mandat de Conseiller départemental.

Les textes prévoient également un remboursement des frais de déplacement et nouvellement, la prise en compte des frais de garde d'enfants.

Un mot encore de la prise en charge des personnels permettant le fonctionnement des groupes d'élus. Cette prise en charge, vous le savez, est proportionnelle au nombre d'élus du groupe.

Venons-en maintenant au second point de la délibération qui vous est proposée. C'est l'exercice du droit à la formation. Pour être concis, il est proposé de maintenir à 3 820 € le crédit annuel de formation par membre du Conseil départemental et de fixer le prix plafond à 560 € HT pour une journée de formation de 7 heures.

De plus - il s'agit de la loi du 31 mars 2015 qui portait sur le statut de l' élu local - une ponction de 1 % (cela est un peu du racket, Présidente) sur les indemnités brutes opérationnelles depuis le 1^{er} juillet 2017 alimente le droit individuel à la formation des élus. Mais, depuis l'ordonnance du 20 janvier 2021, la DIF ne sera plus comptabilisée en heures. Elle était plafonnée à 20 heures par an, mais en euros. Je dis que c'est un peu du racket, car dans les faits, on vous pique 1 % des émoluments et de plus, il est très difficile de trouver une formation qui corresponde à la nécessité. Enfin, tout ce qui n'est pas consommé retourne à la Caisse des dépôts et consignations.

Ce petit mot d'humeur pour conclure, mais ceux qui me connaissent savent que nous y sommes habitués. Voilà, en résumé, la délibération qui est vous est proposée.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Monsieur le Vice-Président. On n'a pas le choix. Donc, 1 %, c'est ainsi. Tu fais de la résistance, mais c'est bien. Au moins, tu t'exprimes, c'est parfait. Avez-vous des remarques sur cette délibération ? Pas de remarque ? Pas de question ? Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci beaucoup.

Ensuite, nous avons la modification du plafond des emplois de collaborateurs de Cabinet. Je rends la parole à Yannick BOEDEC.

Rapport n° 0-09 Fixation du plafond des emplois de collaborateurs de cabinet.

Monsieur BOEDEC

Oui, Madame la Présidente. Désolé Luc, mais je n'ai plus que 1 228 618 habitants selon la fiche DGF 2020. On a donc perdu 20 000 habitants en trois minutes.

Monsieur STREHAIANO

Tu fais les cimetières, moi les maternités.

Monsieur BOEDEC

Je te remercie. C'est donc pour cela que l'on va créer 10 emplois au Cabinet. Du fait que l'on a 1 228 000 habitants, on peut créer 10 emplois maximum de collaborateurs de Cabinet. On vous propose donc de créer ces 10 emplois.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Pas de remarques ? Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci bien.

Ensuite, il s'agit des ratios d'avancements de grade et règle spécifique pour l'accès à certains grades de catégorie C. Je rends la parole à Yannick BOEDEC.

Rapport n° 0-10 Ratios d'avancements de grade et règle spécifique pour l'accès à certains grades de catégorie C

Monsieur BOEDEC

Je vais essayer de vous résumer cette délibération. Effectivement, on est sur les ratios d'avancements de grade et de règle spécifique pour les grades de catégorie C. En résumé, tout ce qui est l'avancement de grade de pédicure, podologue, ergothérapeute, orthophoniste et manipulateur d'électroradiologie médicale territoriale de classe supérieure, nous ne changeons pas les ratios : 55 % et 75 % selon leur classe.

Concernant l'avancement des cadres C, il vous est proposé un assouplissement : lorsque plus de 5 agents auront atteint depuis au moins 5 ans l'échelon maximum, on vous propose d'augmenter ce nombre de 50 % du nombre d'agents qui auront déjà atteint ces fameux 5 ans. Je vais vous donner un exemple, ce sera plus simple : si on a un nombre de nominations ouvertes par le ratio de 18 et que l'on a 6 agents qui ont atteint le dernier échelon de leur grade depuis au moins 5 ans, on prendrait 3 des 6 personnes pour les avancer ; on serait donc à 18 plus 3 et l'on passerait à 21 à l'avancement ; ces 3 agents supplémentaires seraient évidemment réservés dans le cadre des agents qui attendent depuis au moins 5 ans. Résumé terminé.

Madame CAVECCHI

Merci. Pas de remarque ? Pas de question ? Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci beaucoup. Unanimité.

Ensuite, nous avons la délibération sur des évolutions de création et de suppressions d'emplois au sein de cinq collèges de la Direction de l'Education et des Collèges, au sein de la Direction des Transports et au sein de la Direction de l'Enfance, de la Santé et de la Famille.

Rapport n° 0-11 Création/suppression d'emplois à la Direction de l'Education et des Collèges (DEC). Création/suppression d'emplois à la Direction des Transports (DT). Création/suppression d'emplois à la Direction de l'Enfance, de la Santé et de la Famille (DESF).

Monsieur BOEDEC

Il s'agit effectivement d'évolution au sein de ces trois directions. Au total, on aura 20 suppressions de postes pour 23 créations, sur un solde net de 3 créations.

Concernant la Direction de l'Education (DEC), il y a autant de suppressions que de créations, puisqu'il s'agit surtout de réorganisations liées aux cantines dans les collèges. Je laisserai éventuellement la Vice-Présidente en parler.

Concernant la Direction des Transports (DT), là aussi, il n'y a pas d'embauches nettes, mais ce sont des transformations de postes avec une suppression et une création.

Au sein de la Direction Enfance, Santé et Famille (DESF), il est surtout proposé de créer un service des Mineurs Non Accompagnés nécessitant la création d'un certain nombre de postes.

Dans le même temps, on a la suppression de postes sur le Service de Protection Maternelle et Infantile liée au fait que l'on n'a plus de médecin de secteur et de poste d'auxiliaire de puériculture. Par contre, sur ce secteur-là, on est en solde net, notamment lié à la reprise en direct des deux PMI de Bessancourt et de Beauchamp. Mais dans le même temps, évidemment, nous ne subventionnerons plus ces villes. En effet, on subventionnait les salaires de ces agents, mais comme on reprend en direct, on embauche, mais on ne subventionne plus, ce qui fait un solde nul dans le cadre financier.

Madame CAVECCHI

Très bien. Merci beaucoup. Des interventions ? Monsieur BOUGEARD.

Monsieur BOUGEARD

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, vous nous présentez un rapport global sur les réorganisations de nos services alors que les sujets ne sont pas liés. Hier, en Commission, j'ai demandé s'il y avait une possibilité de séparer au moins en 3 votes. Si cela n'est pas possible, nous nous abstiendrons sur l'ensemble de la délibération.

La réorganisation de la Direction de l'Education et des Collèges (DEC) n'appelle pas de remarque de notre part.

Concernant la Direction des Transports (DT), on peut s'étonner que l'effet "travail en silo" soit renforcé par rapport à la situation actuelle, alors qu'il nous paraîtrait plus utile de créer une dynamique, un travail transversal autour des mobilités, que ce soit au sein de la Direction des Transports (DT), mais aussi avec la Direction des Routes (DR). A l'heure actuelle, il nous paraît inconcevable que ces deux services ne travaillent pas de façon très

étroite. Dissocier ces approches de la Route explique d'ailleurs en partie notre grande difficulté, voire incapacité, à se conformer à la loi sur la création de pistes et voies cyclables lorsque nous engageons des travaux sur les routes départementales.

Nous constatons également que vous envisagez la régionalisation du PAM (transport spécialisé pour personnes en situation de handicap) entre 2 et 4 ans, alors que le Conseil d'Administration d'Ile-de-France Mobilité du 11 février dernier a décidé une régionalisation à partir du second semestre 2022. Vous traînez les pieds sur cette régionalisation qui permettrait pourtant aux Valoisiennes et aux Valdoisiens d'échapper à cette fameuse Commission de sélection.

Concernant la création d'un service aux Mineurs Non Accompagnés, nous ne pouvons que nous réjouir de la prise de conscience qui est la vôtre. Vous reconnaissez enfin ce que nous dénonçons depuis des années, les ruptures de parcours et l'insuffisance de l'accompagnement des MNA (Mineurs Non Accompagnés).

Pour autant, si un suivi par le nouveau service MNA est un progrès significatif, il implique aussi l'augmentation des effectifs pour accompagner ces enfants en danger. Or, votre proposition de réorganisation revient à supprimer des postes, puisque vous actez que des postes - actuellement non pourvus, c'est vrai - seront supprimés.

De la même manière, et c'est un regret, vous n'évoquez pas la fin de l'hébergement à l'hôtel qui est pourtant une nécessité impérieuse pour le respect et la sécurité de ces jeunes.

Concernant enfin l'évolution du service de PMI, Madame Nadia METREF l'a dit, nous soutenons l'embauche d'infirmières-puéricultrices pour pallier l'absence des médecins de PMI. Pour autant, nous le savons, la présence des médecins de PMI reste nécessaire pour nombre d'actes, notamment de planification. Il y a donc urgence à trouver les moyens de recruter ces médecins qui font défaut aujourd'hui. Revoir le régime indemnitaire de nos médecins est incontournable afin de rendre enfin attractifs ces postes difficiles. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur BOUGEARD. Pour les médecins, il me semble qu'on l'a déjà fait, mais il y a un moment où l'on ne peut plus aller au-delà. Quelque part, le problème médical n'est pas que la PMI. Vous savez comme moi que la désertification touche aussi bien la campagne - la partie rurale de notre Département, comme ailleurs - que nos communes qui sont maintenant devant le fait accompli. C'est compliqué. Je pense que l'on aura souvent l'occasion d'en parler dans l'aide aux communes. On va travailler particulièrement sur ce sujet.

Par rapport au PAM, c'est un accord avec la Région. Car, on offrait des services supplémentaires que l'on voudrait conserver. C'est donc une discussion avec la Région. Philippe, tu pourrais en dire un mot.

Concernant le collègue, il n'y avait pas de souci.

Je donne donc la parole à Monsieur ROULEAU.

Monsieur ROULEAU

Monsieur BOUGEARD, effectivement, concernant la réorganisation du service Transport, c'est tout le contraire de ce que vous avez indiqué, puisque la réorganisation vise justement à mieux prendre en compte les mobilités douces. Et comme cela ne vous a pas échappé, au-delà de la réorganisation des services, on a même décidé de nommer une Conseillère départementale - Madame la Présidente l'a souhaité, car c'est vraiment stratégique pour la majorité départementale - qui va être en charge spécifiquement du Plan Vélo. Contrairement à moi, elle est une utilisatrice beaucoup plus importante que moi, je l'avoue. J'ai une volonté très importante de développer les pistes cyclables sur le département, mais elle-même est en plus une utilisatrice. L'autre fois, je l'ai vue arriver en trottinette. Je ne fais pas de trottinette, mais on compte aussi sur elle pour nous apporter toute sa connaissance terrain. En tout cas, cette réorganisation vise vraiment à la fois à prendre mieux en compte les mobilités douces. Je suis d'accord sur votre constat concernant le fait de mieux travailler avec les routes, mais j'ai déjà pris attache avec mon collègue au Conseil départemental en charge des Routes pour que l'on renforce le travail en commun entre la Direction des Transports et les routes. Ce constat est vrai. Sans la Direction des Routes, on ne pourrait pas faire grand-chose, mais cette réorganisation vise également à cela.

Et comme l'a dit la Présidente tout à l'heure, la régionalisation du PAM a été également prise en compte dans cette réorganisation. Contrairement à ce que vous dites, on ne traîne pas des pieds. Au niveau du planning - je suis content que la Présidente l'ait bien noté - on propose aujourd'hui beaucoup de services au niveau du Val d'Oise et il ne s'agit pas que la régionalisation, que beaucoup appellent de leurs vœux, se traduise par une baisse de service. On est donc très vigilant au fait de maintenir le même niveau de service. Et je vous le redis, car vous avez encore pointé du doigt cette Commission : cette Commission n'a exclu personne. Pas une seule personne n'a été exclue par cette Commission. C'est plutôt une Commission pour aider, conseiller et orienter les personnes à mobilité réduite.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur ROULEAU. Madame PELISSIER a la parole.

Madame PELISSIER

Je vais simplement intervenir sur les deux points qui concernent l'enfance.

Concernant les MNA, Monsieur BOUGEARD, ce sont des difficultés que vous connaissez, que nous connaissons tous, qui ne sont pas spécifiques, mais qui sont très grandes dans le Val d'Oise. En effet, cela représente 30 % des enfants qui sont pris en charge aujourd'hui par notre Aide Sociale à l'Enfance. Il fallait que l'on réorganise le service, c'est certain, vous en êtes d'accord, puisque cela représentait 30 % de temps des personnes de l'ASE, ce qui n'était pas possible. Il fallait donc que l'on ait un accueil spécifique pour ce type d'enfants, ce serait-ce que pour les évaluer, etc. Par contre, aujourd'hui, il n'y a plus d'enfants pris en charge dans des hôtels. Il n'y en a plus dans des hôtels. Ceux qui sont dans les hôtels aujourd'hui, il y en a 40 exactement, sont des enfants en cours d'évaluation. Aujourd'hui, il me semble que, dans le Département, il y a à peu près 800 enfants qui sont classés "MNA". Pour ceux qui ne savent pas, les "MNA" sont les Mineurs Non Accompagnés que l'on appelait avant "mineurs isolés". Il y en a aujourd'hui 800 en cours d'évaluation et sur ces 800, globalement, 60 % seront reconnus mineurs.

Il y en a donc 40 aujourd'hui à l'hôtel. Il y en a aussi que, de par notre responsabilité, nous sommes obligés de mettre à l'hôtel, car ce sont des mineurs qui ne sont justement pas très mineurs et qui posent un problème, j'allais dire "de danger" par rapport aux enfants vraiment pris en charge par l'ASE. Aujourd'hui, cette réorganisation permettra, certes, non pas une augmentation réelle des effectifs - encore que l'on aura quand même deux apprentis supplémentaires pour renforcer les équipes -, mais une décharge de travail pour le personnel qui est aujourd'hui à l'ASE.

Concernant la PMI, on va remplacer des médecins que l'on ne trouve pas - que personne ne trouve nulle part, c'est toujours pareil -, car on attend que la future fournée de médecins augmentée nous arrive. On remplace des médecins par des puéricultrices. Ce n'est pas forcément équivalent, mais c'est quand même un gros besoin. En effet, c'est aujourd'hui une demande des gens d'avoir des puéricultrices, car on a de gros problèmes sur la périnatalité et c'est là que les puéricultrices sont importantes. Cela nous permettra d'avoir 4 personnes de plus sur ce secteur.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Je vous réponds aujourd'hui. J'ai signé les trois. Je vais dire qu'aujourd'hui, on laisse bloquer les trois, mais les prochains rapports que l'on aura par rapport au personnel, on séparera au départ. Car en ce moment, pour l'Administration, il est vraiment compliqué de tout refaire. Je vous propose donc aujourd'hui de rester comme on est, mais les prochaines fois, on fera ce qu'il faut pour que vous ayez des votes à part sur des sujets qui sont différents. Aujourd'hui, je les laisse comme ça.

Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Vous vous absteniez. Très bien. Je vous remercie.

La majorité vote pour. Merci beaucoup.

Ensuite, nous avons la fixation du montant de la participation à la Caisse pivot du Fonds Départemental de Compensation du Handicap pour l'année 2021. Laetitia BOISSEAU prend la parole.

Rapport n° 0-12 Fixation du montant de la participation à la Caisse pivot du Fonds Départemental de Compensation du Handicap (FDCH) pour l'année 2021.

Madame BOISSEAU

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, avant tout, rappelons la loi du 11 février 2005, la loi Handicap pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette loi a pour objectif une meilleure insertion dans la vie française, pour ces personnes handicapées, quel que soit le type de leur handicap, en leur permettant le même accès aux droits comme à chaque citoyen et en rendant accessibles tous les lieux de la vie publique.

Dans l'esprit de cette loi, ce Fonds de Compensation a été créé en 2006 conjointement avec la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), avec la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie) du Val d'Oise et l'Etat. La Région a rejoint ce fonds en 2008. Ces financements sont gérés par la CPAM qui fait office de Caisse pivot.

Ce Fonds est destiné à financer le reste à charge pour les usagers et les familles pour les aides techniques, les adaptations de logement, de véhicule, des adaptations techniques (fauteuil roulant, monte-escaliers, audio prothèses, aménagement de la salle de bain et de la voiture).

Nous sommes dans des situations de handicap lourd, où les adaptations laissent un reste à charge important, d'où ce Fonds de Compensation. En 2020, 165 personnes en situation de handicap ont été concernées. Afin de pérenniser ces actions, en 2021, il vous est proposé ce matin de verser un montant de 120 000 € sur le compte de cette Caisse pivot du Fonds de Compensation porté par la CPAM.

Voilà, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Des remarques ? Pas de remarque ? Pas d'intervention ?

Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci à vous. Cela apporte des plus dans des vies compliquées.

Ensuite, nous avons la Maison Départementale de l'Enfance (MDE) - la nouvelle belle Maison Départementale de l'Enfance - qui, je l'espère, s'ouvrira avant la fin de l'année. Il y a des créations et des suppressions de postes et je donne la parole à Madame PELISSIER.

Rapport n° 0-13 Créations et suppressions de postes au tableau des effectifs de la Maison Départementale de l'Enfance (MDE).

Madame PELISSIER

Merci, Madame la Présidente. Je ne sais pas si je serai aussi bonne techniquement que Madame SCOLAN dans les explications, mais je vais essayer, car ce sont des sujets un peu techniques et difficiles. Tout le monde connaît la Maison de l'Enfance. Elle accueille nos enfants en situation particulière de danger. Aujourd'hui, cette Maison de l'Enfance a la possibilité d'accueillir 50 enfants et la nouvelle Maison Départementale de l'Enfance qui sera normalement ouverte, je pense, d'ici la fin de l'année, pourra en accueillir 70.

Bien entendu, qui dit "augmentation de la capacité" dit "augmentation du personnel". En effet, nous avons aujourd'hui 84 emplois sur la Maison de l'Enfance et nous allons passer à 125 emplois. Ce ne sont pas des emplois "pour la gloire". Simplement, ce n'est pas un calcul par enfant. C'est aussi une modification des métiers qui est nécessaire à cette Maison de l'Enfance, puisqu'aujourd'hui, nous avons des éducateurs familiaux, des techniciens, etc. Nous allons donc un peu modifier les emplois qui seront prévus pour cette Maison de l'Enfance.

Nous aurons des missions de médiation culturelle, des éducateurs familiaux, des techniciens d'intervention sociale, ce qu'il n'y a pas forcément aujourd'hui.

Les emplois seront répartis dans différentes filières en personnel socio-éducatif, en personnel soignant en psychologie, en personnel logistique, technique, administratif et d'encadrement. Si vous le voulez bien, je ne vais pas reprendre l'intégralité des postes qui seront prévus, car ce serait une liste à la Prévert. Nous allons avoir 41 emplois en lien direct avec les besoins du nouveau projet et 4 créations résultant des suppressions de postes à temps non complet de la délibération qui avait été prise le 5 juillet 2019 sur les emplois.

Ces nouveaux emplois seront selon un certain nombre d'affectations qui sont au rapport. Là non plus, je pense que je n'ai pas besoin de vous reprendre l'ensemble de ces emplois, qu'ils soient services généraux, administration ou dans les services des petits enfants, etc.

Ceci concerne les emplois effectifs, mais il est aussi prévu de renforcer les services éducatifs et généraux et de créer ce que l'on appelle des "emplois de renfort" en ayant recours à des apprentis. Aujourd'hui, il faut embaucher des apprentis. C'est vrai que nous sommes dans un département jeune. Pourquoi pas ne pas embaucher des jeunes qui sont en cours d'apprentissage ? Nous recruterons donc deux étudiants en contrat d'apprentissage comme le permet le Code du travail. Ces apprentis pourront renforcer les besoins sur les services éducatifs en pouponnières, petits, préadolescents et adolescents.

Nous aurons aussi recours à ce que l'on appelle les "Accroissements Temporaires d'Activité" (ATA) et il est prévu 7 emplois prévisionnels en vue de ces Accroissements Temporaires d'Activité que je peux vous lister :

- 1 emploi de lingère ;
- 4 emplois de cuisinier ;
- 2 emplois administratifs.

Sur cette délibération, si nous résumons et si vous avez réussi à me suivre, nous allons décider des créations suivantes :

- 2 emplois d'apprentis axés sur les fonctions d'éducateur spécialisé technique et de jeunes enfants ;
- 45 emplois ouverts au corps de grade des grilles indiciaires de la fonction hospitalière, dont nous avons parlé ;
- 9 emplois en vue d'un accroissement temporaire d'activité.

En corrélation, nous allons supprimer 7 emplois, eux aussi ouverts au corps de grade des grilles indiciaires de la fonction hospitalière qui sont des emplois d'animateurs et des emplois de médecins, puisque là aussi, nous avons un problème de recrutement.

Ces emplois seront ouverts au cours de cette année. Car, dans la mesure où un certain nombre d'emplois auront des difficultés à être pourvus, il faut que l'on s'y prenne suffisamment tôt.

L'impact financier de ces créations et suppressions d'emplois sera au budget 2021.

En année pleine, il est estimé à 4,940 M€ pour des estimations à coûts constants par masse indiciaire et par métier, soit :

- 2,638 M€ pour 68 emplois socio-éducatifs ;
- 1,266 M€ pour 31 emplois de soignants et de psychologues ;
- 417 000 € pour les emplois techniques et logistiques ;
- 237 000 € pour les emplois administratifs ;
- 382 000 € pour les emplois de direction.

Je vous demande d'approuver ce projet de budget et d'approuver le tableau des effectifs autorisés à la nouvelle Maison Départementale de l'Enfance.

Voilà, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Véronique.

Avez-vous des interventions ?

Madame ISRAEL

Madame la Présidente, chers collègues, la nouvelle Maison de l'Enfance est le projet le plus emblématique du mandat qui s'achève. J'ai d'ailleurs une pensée - au moment où nous nous apprêtons à rendre ce projet concret en embauchant plus de 40 agents pour faire vivre ce lieu - pour notre ancienne collègue Michèle BERTHY qui s'est fortement engagée dans cette construction.

On le voit, malheureusement, le besoin de la protection de l'enfance ne baisse pas. Les confinements ont dégradé des situations parfois fragiles et imposé des placements. En première ligne, on retrouve la Maison de l'Enfance et ses agents. Je veux, au nom de l'ensemble de mon groupe, les remercier pour leur engagement.

En décembre dernier, nous avons étudié le rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion de cette Maison de l'Enfance. Il était dur et il nous alertait sur un certain nombre de dysfonctionnements qui pouvaient mettre les enfants accueillis en danger. L'une d'entre elles avait trait à la formation des personnels. Puisque notre délibération prévoit un solde net de 41 postes, il paraît utile de vous demander si le recrutement de ces agents répond bien aux recommandations de la CRC (Chambre Régionale des Comptes). En effet, la Chambre a constaté que près de la moitié des agents exerçant le métier d'éducateur ne disposaient pas des qualifications requises. Qu'en est-il aujourd'hui et surtout, qu'en est-il sur les embauches à venir ?

Enfin, avons-nous pu embaucher un directeur ?

Pour autant, nous voterons naturellement favorablement à ces embauches qui sont la condition de mise en œuvre de ce beau projet. Merci.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Oui, la Chambre Régionale des Comptes a été un moment difficile. Nous sommes d'accord. J'avais bien senti les choses lorsque je suis arrivée Présidente en allant visiter la MDE (Maison Départementale de l'Enfance) dans les quelques semaines qui ont suivi ma première élection. Justement, nous avons pris le taureau par les cornes et les choses vont être normales, belles, bien organisées, avec des gens formés dont c'est le vrai métier. Pour la suite des événements, nous n'embaucherons que des gens diplômés qui seront en charge des enfants. Pourquoi y a-t-il du personnel supplémentaire en renfort ? Car, on ne connaît pas, d'un jour à l'autre, l'âge des enfants qui vont arriver. On peut tout à fait, une nuit, récupérer deux bébés, comme des enfants de 10 ans ou 12 ans et à ce moment-là, on n'a pas toujours le personnel. C'est pour cela que nous avons besoin de renfort dans l'organisation.

Je pense que l'on pourra être fiers de notre Maison de l'Enfance. Et nous sommes fiers des personnels. Cela me paraît essentiel, car ils ont une mission absolument superbe. Je vous remercie du petit clin d'œil à Michèle qui était très engagée sur le sujet.

Madame PELISSIER

Pour répondre à Madame ISRAEL, c'est une Directrice qui est embauchée. Elle est en place et je vais bientôt la rencontrer. Effectivement, au niveau des éducateurs, nous ne prendrons que des personnes diplômées, sachant que, là aussi, il existe une difficulté de recrutement puisqu'il y a de moins en moins de personnel sur le marché.

Madame CAVECCHI

La différence avec ce qui existait précédemment, c'est que les financements sont rattachés au Département. Merci beaucoup. Pas d'autres interventions ? Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

On espère que l'on ira la visiter rapidement tous ensemble. Ce sera un beau moment.

Je vais laisser la parole très vite à Madame VILLECOURT, car nous allons parler de partenariat entre le Département et l'Office National des Forêts (ONF).

Rapport n° 0-14 Partenariat entre le Département et l'Office National des Forêts (ONF) 2018-2021. Programme d'actions dans les forêts périurbaines de l'Etat au titre de l'année 2021

Madame VILLECOURT

Merci, Madame la Présidente. Le présent rapport soumis à votre voix a pour objet d'apporter un soutien financier à l'Office National des Forêts pour l'année 2021, ce dans le cadre de la convention 2018-2021 signée entre le Département et l'ONF et visant la mise en œuvre d'un programme annuel de travaux et d'études dans les forêts domaniales du Val d'Oise.

Les espaces forestiers périurbains s'imposent comme des poumons verts, véritables refuges de la biodiversité et dont chacun connaît les vertus en termes de loisirs et de ressourcement. La préservation de ces écrans naturels est donc essentielle.

Le Département demeure bien évidemment mobilisé en faveur de nos massifs forestiers, vecteurs d'attractivité, et plus globalement, de la préservation de notre environnement.

Ainsi, dans le cadre de cette convention partenariale pluriannuelle, nous vous proposons de poursuivre le soutien financier du Département à l'ONF pour l'année 2021, à hauteur de 85 000 € en investissement et 95 000 € en fonctionnement, soit 180 000 €.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- l'amélioration de l'accueil du public ;

- l'entretien des forêts ;
- la gestion écologique des milieux naturels.

Les trois grands massifs domaniaux qui totalisent environ 4 500 hectares sont concernés :

- la Forêt de Montmorency : 1 970 hectares ;
- la Forêt de l'Isle-Adam : 1 547 hectares ;
- la Forêt de Carnelle : 975 hectares.

Ces forêts périurbaines sont aujourd'hui perçues comme un lieu de nature, calme, immuable et de moins en moins comme un lieu de production de bois. Aussi, en termes de paysage et d'équipement, les attentes des usagers sont fortes. Ce partenariat Département/ONF est structuré autour de la mise en œuvre de grands projets répondant aux enjeux suivants :

- des forêts plus propres ;
- des forêts accueillantes, avec notamment le schéma d'accueil du public ;
- l'amélioration des entrées de forêts ;
- l'amélioration de la signalétique ;
- la création d'itinéraires balisés ;
- des forêts à forte valeur patrimoniale avec la mise en valeur du château de la Chasse ou la restauration écologique des milieux naturels.

Outre les opérations classiques de fonctionnement - entretien des aires d'accueil, immobilier diffus, lutte contre les dépôts sauvages avec la mise en œuvre d'équipements dissuasifs et efficaces en Château de la Forêt de l'Isle-Adam ou encore, les fauches et les tailles régulières -, 2020 a vu en termes d'investissement la réalisation d'un schéma d'accueil sur les Trois Forêts du Val d'Oise en vue de définir la fonction sociale des forêts et d'évaluer les coûts de gestion et les budgets d'investissement pour les années à venir.

Ce schéma d'accueil a été présenté aux comités de forêts réunis, ainsi qu'aux élus départementaux en mars et avril derniers. Il engendrera des modifications dans la gouvernance des massifs que l'ONF nous présentera prochainement.

Des suivis naturalistes, le réaménagement de l'étang des Trois Sources en Forêt de l'Isle-Adam et l'équipement du Sentier des Lisières en Forêt de Montmorency ont constitué les principales actions soutenues financièrement par le Département l'an passé.

En 2021, il est proposé un programme de travaux annexés au rapport d'un montant 328 250 €.

En investissement, les principales actions sont les suivantes :

- des actions de restauration écologiques des mares et des zones humides sur les Trois Forêts et selon les plans de gestion écologique ;
- une action spécifique de lutte contre une espèce végétale invasive, la Renouée du Japon, colonisant l'étang Marie en Forêt de Montmorency ;

- une priorisation des zones de travaux pour améliorer la circulation des pollinisateurs sauvages ou favoriser la présence de plantes protégées, telles le Millepertuis ou la Petite Pyrole ;
- l'étude et l'entretien des équipements et mobiliers pour homogénéiser les supports, adapter la signalétique aux usages, mieux informer les usagers sur la forêt, sa gestion et sa fragilité.

En fonctionnement, l'effort sera maintenu sur :

- l'entretien des aires d'accueil, des stationnements, des allées forestières et des équipements diffus à renouveler ;
- la sécurisation de chemins forestiers et de l'accueil du public avec l'élagage ou l'abattage d'arbres dangereux, les fauches et les tontes régulières, le ramassage des déchets et l'enlèvement des dépôts sauvages en augmentation.

Chers collègues, au-delà du fait de permettre une proximité avec la nature pour les Valdoisiers, les massifs forestiers participent avant tout à l'équilibre fondamental de notre biodiversité. Ils sont un acteur clé de la neutralité carbone. L'aide financière apportée par le Département contribue ainsi à permettre à l'ONF de jouer son rôle de protection, mais aussi de relever le défi du changement climatique.

Voilà, Madame la Présidente, l'exposé de ce rapport.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Céline. C'est une belle action et je sais que tu t'es beaucoup impliquée, je peux le comprendre, sur nos forêts. C'est essentiel. Monsieur BERTOLINI, je vous en prie.

Monsieur BERTOLINI

Madame la Présidente, chers collègues, au-delà du vote de la délibération sur le programme d'action, dont l'enjeu est limité puisque la convention touche à sa fin, le groupe d'opposition GSE souhaite surtout intervenir pour faire des propositions afin de renouveler cette convention. Tel est l'objet principal de mon intervention.

Effectivement, pour 2021, nous approuvons le plan d'actions ainsi que les budgets et nous allons voter "pour".

Pour 2022 et au-delà, nous considérons d'abord qu'il est indispensable que cette convention soit renouvelée et nous proposons de la structurer selon deux grands axes.

Le premier axe vise à favoriser la reconnexion des citoyennes et des citoyens avec la biodiversité, les animaux, par le contact avec la nature.

Le deuxième axe, qui est peut-être nouveau, est de préparer et d'adapter nos forêts au dérèglement climatique.

Le premier axe s'inscrit dans la continuité de ce qui s'est fait dans la précédente convention. Il couvre l'accueil au public, le développement de la biodiversité et sa préservation - comme le travail qui a été fait sur les zones humides - et la gestion de la forêt non industrielle, pour qu'il n'y ait plus de coupe claire mais une gestion continue du patrimoine forestier.

Dans cet axe, nous proposons d'ajouter un volet plus pédagogique afin de bien mettre en valeur les actions menées sur la biodiversité et d'expliquer le rôle régulateur de la forêt, tant vis à vis du changement climatique que pour la préservation de la biodiversité. En particulier, nous avons le château de la Chasse et des Etangs, un lieu qui permet de faire des expositions. La proposition serait donc de profiter de ce château pour faire des expositions ciblées sur les thèmes précédents. La visée - même si ce n'est peut-être pas directement la visée l'ONF - est de pouvoir accueillir le public scolaire afin de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge à ces questions de biodiversité et de changement climatique. Voilà pour le premier axe.

Le deuxième axe est nouveau, mais il est toujours dans le cadre de la coopération qui avait été prévue en 2017, où était identifiée la nécessité d'avoir une vigilance accrue sur le devenir de la forêt. Effectivement, l'enjeu pour demain est d'adapter la forêt dans les décennies à venir, sachant qu'inéluctablement, les vagues de chaleur se feront plus fréquentes. L'important est de savoir si nos forêts valdoisiennes sont suffisamment résilientes - faut-il prévoir des changements d'espèces, faut-il prévoir des changements de pratiques sylvicoles ? -, tout cela en essayant de garder le patrimoine de la forêt, puisque ce sont des forêts anciennes qui sont héritières des forêts royales. Là aussi, un chamboulement n'est pas non plus souhaitable.

Nos propositions seraient donc de participer à des études de façon à ce que l'on puisse répondre à ces questions et anticiper le futur de nos forêts. Voilà l'essentiel de nos propositions pour cette nouvelle convention avec l'ONF. Merci.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur BERTOLINI. Que du bon sens. C'est un travail à mener et je ne doute pas que la Vice-Présidente se chargera de ce travail. Je me garde d'oublier ce que j'appelle "la Forêt du Val d'Oise". Que mes collègues Maires de Pierrelaye et d'Herblay-sur-Seine me pardonnent, car la Forêt de Pierrelaye - comme on l'a appelée pendant des années - est pour moi la Forêt du Val d'Oise. Effectivement, dans ce cadre-là, des espèces différentes sont plantées pour résister aux agressions des maladies, contrairement à ce qu'il se passe aujourd'hui dans la Forêt de Montmorency, où on a la même espèce qui est décimée. On sait ce que cela donne comme catastrophe. Je pense que c'est un beau travail à faire. Il est vrai que la forêt fait partie de notre vie. Dans le Val d'Oise, c'est souvent une forêt périurbaine dont on a besoin à tout point de vue. Il y a donc du travail sur la planche, Madame la Vice-Présidente.

Nous allons voter.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie beaucoup. C'est un joli sujet.

Ensuite, il s'agit de "Val d'Oise Rénov'" qui est aussi un joli sujet. Alexandre.

Rapport n° 0-15 Val d'Oise Rénov' - Programme SARE "Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique" en Val d'Oise : approbation de la convention intercommunale de déploiement sur le territoire de la Communauté d'agglomération Plaine Vallée

Monsieur PUEYO

Il s'agit de signer la dernière convention du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) que nous appelons dans le Val d'Oise "Val d'Oise Rénov'". Il s'agit de l'accompagnement gratuit et neutre des ménages et des propriétaires ou locataires de petits tertiaires leur permettant d'être accompagnés pour de la rénovation énergétique de leur logement ou de leur commerce.

C'est une convention quadripartite entre le Département, la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, l'ADIL et Soliha, permettant la mise en place et le financement de ce programme sur cette Communauté d'Agglomération.

C'est la dixième et dernière convention. Cela permet un déploiement et une couverture totale sur l'intégralité du Val d'Oise, soit par notre dispositif départemental, soit à Argenteuil par la Métropole du Grand Paris, soit sur l'agglomération de Roissy par nos amis de la Seine-et-Marne, mais toujours par le passage de nos opérateurs locaux ADIL et Soliha : l'ADIL est la porte d'entrée (c'est le numéro unique) et Soliha est l'interlocuteur technique chargé des suivis de travaux des personnes se lançant dans de la rénovation énergétique.

Petit bilan de ce dispositif qui est entré officiellement en vigueur le 1^{er} avril, mais qui est déjà lancé depuis le 1^{er} janvier : Plus de 1 500 foyers ont contacté l'ADIL pour de l'information de premier niveau. Nous constatons malheureusement un déséquilibre assez fort entre les demandes d'aide de premier niveau (juridique et technique) et le fait de faire suivre ces travaux par Soliha. L'Etat nous a demandé de mettre en place une procédure d'engagement assez cadrée qui ne correspond pas du tout à l'attente des Valdoisiens. En réalité, peu de ménages ont finalement franchi le pas pour rentrer dans cette procédure d'engagement. Ils ont leurs entreprises, leurs volontés et ne souhaitent pas qu'une collectivité, même gratuitement et de façon neutre, rentre chez eux. Ce sera donc à revoir, mais nous sommes en COPIL régional et nos amis de Seine-et-Marne et de l'Essonne ont fait exactement les mêmes remarques. Nous espérons que l'Etat nous donne la possibilité de modifier ces procédures pour permettre vraiment le suivi à long terme.

Néanmoins, nous travaillons beaucoup avec l'intégralité des Communautés d'agglomération. Par exemple, nous allons voir avec les managers de commerce des Communautés de communes comment toucher les commerçants, qu'ils soient propriétaires ou non de leurs murs.

Nous allons aussi travailler avec la Communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts. Ils ont une espèce de club des agences immobilières, notaires et des banques spécialisées dans les prêts immobiliers. On va donc voir avec eux comment l'on peut travailler pour les gens qui achètent leur logement afin de les faire rentrer, s'ils en ont besoin, dans Val d'Oise Rénov.

De plus, nous attendons avec un très fort intérêt l'étude assez lourde qui est menée par la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise sur la rénovation énergétique des copropriétés. Ils le font sur l'intégralité de leurs communes, que ce soit des copropriétés verticales ou horizontales. A la suite de cette étude, nous espérons pouvoir imaginer un déploiement pour les copropriétés sur l'ensemble du Département.

Enfin, nous avons évidemment travaillé - parce que ce sont des travaux - et si des travaux de Valdoisiens peuvent être faits par des entreprises valdoisiennes employant des Valdoisiens, on aurait un peu le fait tour de la question. Nous travaillons donc beaucoup avec la FFB (Fédération Française du Bâtiment), la CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) pour les petits artisans et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, pour organiser et trouver les liens qui nous permettent de bien travailler avec les entrepreneurs locaux et d'exclure ceux qui travaillent mal et que l'on appelle aujourd'hui des "éco-délinquants".

Voilà pour la dernière convention. Nous aurons la convention départementale en novembre pour faire un second bilan - on en a eu une au mois de juin - de l'activité des différents partenaires des conventions. Mais là, c'était une convention uniquement avec Plaine Vallée, l'ADIL, Soliha et le Département.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Alexandre. Le constat est le même sur d'autres Départements. J'apprécie aussi beaucoup le travail qui est fait par rapport aux chambres consulaires des artisans - je ne sais pas si on les appelle ainsi -, car eux aussi ont besoin de pouvoir porter ce message d'entreprises sérieuses et ouvertes pour accompagner cette rénovation énergétique essentielle.

Pas de remarque ? Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci. On continue le programme sur ce sujet-là.

Nous changeons complètement de sujet et passons à la culture. Je me tourne naturellement vers Patricia JOSE qui va commencer par nous parler d'Ecrans VO, du cinéma et de l'aide au développement du cinéma. Je te laisse la parole, Patricia.

Rapport n° 0-16 Aide au développement du cinéma : soutien au fonctionnement de l'association "Ecrans VO", subventions aux salles de cinéma dans le cadre du dispositif "Collège au cinéma"

Madame JOSE

Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, le Val d'Oise est une terre de cinéma. Plus de 1 400 films et téléfilms ont été tournés. Nous comptons 28 cinémas, dont 24 indépendants et de proximité. C'est une fierté, un formidable atout d'attractivité. C'est également un vecteur culturel fort que le Département s'attache à rendre accessible à tous, partout sur le territoire et en particulier en banlieue ou en zone rurale.

Le Département mène un plan de développement ambitieux qui promeut les actions cinématographiques sur le Département, soutient les salles de proximité, sensibilise et éduque les scolaires, notamment les collégiens à la culture de l'image.

Depuis 2002, nous soutenons le réseau départemental Ecrans VO qui participe activement à l'animation de notre territoire et coordonne - en lien avec la Direction des services de l'Education nationale du Val d'Oise - les dispositifs "Ecole et cinéma", "Maternelle et cinéma" et "Collège au cinéma", l'objectif étant de faire entrer la culture cinématographique dans le cadre scolaire et placer les élèves en situation de spectateurs actifs.

Cette année, malgré la crise sanitaire, Ecrans VO a maintenu la plupart de ses activités, dont la 21^e édition du Festival "Image par Image" qui s'est déroulée en ligne et en accès libre.

Ont également été organisées 14 séances "Ciné-balcons" dans les quartiers populaires de sept villes du Val d'Oise.

Par ailleurs, à la demande de la Commission Culture et Patrimoine de la Communauté de communes Vexin Val de Seine, Ecrans VO mènera avec le Département une étude pour la mise en place d'un circuit cinéma itinérant sur les 26 communes de ce territoire.

Je veux rappeler ici toute l'importance de l'itinérance qui n'est pas une pratique nouvelle - elle remonte aux origines du cinéma -, mais qui garde toute sa pertinence pour atteindre des territoires et des publics éloignés des cinémas ou de tout établissement équipé pour diffuser des œuvres cinématographiques. C'est un usage formidable au service de l'égalité des territoires.

Chers collègues, compte tenu du rôle occupé par l'association Ecrans VO dans le développement du 7^e Art en Val d'Oise, il est proposé d'accorder au titre de l'exercice 2021 une subvention de fonctionnement de 76 000 €.

Par ailleurs, Ecrans VO coordonne cet été l'organisation d'un cycle de projection en plein air, les cinémas d'été hors les murs, dans le cadre du dispositif "Mon été, ma Région" de la Région Ile-de-France, en partenariat avec le Département Val d'Oise Tourisme, le Parc Naturel du Vexin français, les villes partenaires et les salles de cinéma.

Grâce à cette collaboration, ce sont 52 projections en plein air qui sont prévues dans le Val d'Oise d'ici à mi-septembre, dont près d'une dizaine sur nos sites départementaux.

Il s'agit ici d'un événement festif et gratuit, un événement de proximité qui aura également pour avantage de relancer l'activité cinématographique, événement pour lequel je vous propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 6 000 €.

Sensibiliser les jeunes à la culture cinématographique, les former et les éduquer à la lecture de l'image, cela fait partie, je l'évoquais tout à l'heure, des objectifs du Département.

C'est aussi l'objectif principal du dispositif "Collège au cinéma" qui propose chaque année à environ 8 000 collégiens, dans une soixantaine d'établissements, d'assister à trois séances de cinéma. Le Département prend en charge le prix des places pour un montant unitaire de 2,50 € par élève sous forme de subventions versées aux exploitants des salles partenaires.

Cette année, la crise sanitaire n'a pas permis aux salles de cinéma d'organiser les projections prévues. Pour leur venir en aide, ce rapport propose la prise en charge de toutes les séances des trois trimestres en prenant en compte le nombre de collégiens inscrits par cinéma, soit une subvention totale de 51 997,50 €.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci, Patricia. On a vu combien le cinéma manquait aux Français. Je ne sais pas si vous avez déjà tous eu le temps d'y retourner. J'en connais un de l'opposition qui y est allé, car je l'ai appelé l'autre jour pendant qu'il était au cinéma. C'est Monsieur SABOURET. Il a bien de la chance et j'espère que vous pourrez en profiter pendant l'été. C'est vraiment important. C'est un bonheur de pouvoir partager des émotions avec la salle.

Nous votons toutes ces belles idées et ces belles subventions.

Tout le monde est d'accord ?

Merci.

Ensuite, je redonne la parole à Patricia. C'est un joli festival qui arrive, "Les enfants d'abord", qui se passe dans le Vexin.

Rapport n° 0-17 Soutenir les festivals et les opérations de diffusion : subvention en faveur du Festival "Les enfants d'abord" dans le Vexin

Madame JOSE

Merci, Madame la Présidente. J'évoquais dans le précédent rapport l'importance accordée par le Département du Val d'Oise à l'accès à la culture des plus jeunes, où qu'ils soient sur notre territoire. C'est vrai pour le cinéma, cela l'est aussi d'une manière générale pour le spectacle vivant, en particulier dans les zones éloignées ou rurales qui doivent prendre toute leur part dans la dynamique culturelle de notre territoire.

Ce présent rapport expose la première édition d'un festival qui, justement, œuvre en ce sens. Il s'agit du Festival "Les enfants d'abord" organisé dans dix communes du Vexin les 1^{er}, 2 et 3 octobre 2021. A destination des enfants de 6 mois à 6 ans, il a pour but de sensibiliser les plus jeunes à l'art, tout en associant adultes, parents et professionnels.

Ce festival est conçu en concertation avec les communes qui souhaitent valoriser leur patrimoine. Des visites découvertes seront en effet organisées.

Deux spectacles du festival seront présentés au Musée Archéologique du Val d'Oise et au Musée de l'Outil, l'idée étant de réussir à fédérer davantage de communes dans les années à venir afin de favoriser une démarche culturelle pérenne et visible sur le territoire. A ce jour, 9 spectacles pour 17 représentations sont programmés.

Mes chers collègues, je vous propose d'attribuer à l'association "Destination Jeune Public" porteuse de cet événement une subvention de 8 000 € pour la réalisation de ce festival.

Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Il est important d'aller dans la ruralité et d'être partenaire avec d'autres organismes et structures.

Pas d'observations ? Nous votons.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité. Merci beaucoup.

Je redonne la parole à Patricia JOSE et nous partons à l'Abbaye de Maubuisson, rapidement.

Rapport n° 0-18 Abbaye de Maubuisson : proposition de convention de co-production d'une exposition de l'artiste Angela Ferreira avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy (ENSAPC).

Madame JOSE

Merci, Madame la Présidente. Dans ce rapport, il est proposé d'adopter les termes d'une convention de coproduction d'une exposition de l'artiste Angela FERREIRA avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy (ENSAPC).

L'Abbaye de Maubuisson a ceci de singulier qu'elle crée aisément le lien entre son riche passé - qui prend racine dans l'époque médiévale - et l'art contemporain.

Dans le cadre de sa politique de soutien à la création, le Département met tout en œuvre pour y accueillir chaque année les œuvres originales d'artistes de renommée nationale et internationale.

De son côté, l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy invente, expérimente, innove depuis plus de 40 ans et est aujourd'hui une école à la pointe, productrice d'artistes et de talents internationalement reconnus.

Les deux sites collaborent depuis une dizaine d'années sur des projets de différentes dimensions, ateliers de travail, expositions de travaux d'étudiants. Cette année, le fruit de cette collaboration est une exposition de deux œuvres d'une même artiste déployées respectivement au Centre d'Art Contemporain de l'Abbaye de Maubuisson et au Centre d'Art Y qui est la galerie de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Cergy-Pontoise située à Aubervilliers.

L'Ecole Nationale Supérieure d'Arts de Paris-Cergy, qui est l'initiatrice du projet, prend en charge l'intégralité des frais de production, tandis que l'Abbaye de Maubuisson s'engage notamment à verser à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Cergy-Pontoise un apport de 2 500 € et à mettre à disposition la grange.

Voici, Madame la Présidente pour les termes de cette convention. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Patricia. C'est bien "l'Ecole Nationale d'Arts de Cergy-Pontoise", et non de "Paris-Cergy". On va éviter "Paris". On aime bien garder localement les noms de nos communes. Merci, Patricia. C'est un joli projet.

Pas d'observation ? Nous votons.

Tout le monde est d'accord ?

Merci.

Le Château de La Roche-Guyon est une autre histoire. Je crois que Morgan TOUBOUL et Patricia JOSE vont faire un duo. On vous écoute.

Rapport n° 0-19 Subventions de fonctionnement et d'investissement 2021 à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Château de La Roche-Guyon

Madame JOSE

Merci, Madame la Présidente. Le château de la Roche Guyon est un site unique en Val d'Oise, à la fois patrimoine remarquable et lieu touristique et culturel majeur. Il constitue pour notre département un formidable atout d'attractivité. En termes de fréquentation, le château de la Roche Guyon est le premier site de visite du département avec 72 000 visiteurs en moyenne.

Suite à l'installation du débarcadère en août 2018, 6 532 croisiéristes ont été accueillis, ce qui a permis d'augmenter le chiffre d'affaires de 58 % par rapport à 2017. A ce chiffre se rajoutent également les croisiéristes en navigation de luxe, soit un total accueilli de 8 283 personnes.

Parce qu'il noue des partenariats de qualité avec les associations et les communes des alentours, parce qu'il propose des ateliers pédagogiques en lien avec des établissements scolaires, il profite à l'ensemble du territoire et à ses habitants.

C'est pourquoi le Département réaffirme chaque année son soutien à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du Château dont la mission est d'assurer le développement culturel et touristique du site, ainsi que l'entretien et la restauration du monument historique.

Concernant la mission culturelle du Château, je laisserai à mon collègue Morgan TOUBOUL, en charge du patrimoine remarquable, le soin d'aborder les travaux d'entretien et de restauration.

Comme pour tous les lieux culturels de France, la pandémie a eu de rudes conséquences sur la fréquentation du Château. Les chiffres accusent une baisse de 58 % de fréquentation en 2020 par rapport à 2019, soit 31 927 visiteurs au lieu des plus de 76 000 l'année précédente.

Une programmation spécifique a pu se maintenir entre les périodes de confinement et pendant l'été. La fréquentation du public individuel a augmenté de 29 % dans le cadre de deux opérations concomitantes : "Mon été, ma région" de la Région d'Ile-de-France et "L'été culturel" soutenu par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

La saison thématique 2019 intitulée "Voyage et commerce des plantes" s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'été 2020. A partir du mois de septembre, une seconde thématique "Religion sacrée et spiritualité" a été mise à l'honneur.

Le Château de La Roche-Guyon, ce sont aussi des rendez-vous nationaux et des moments de rencontre populaire comme "L'été culturel" qui a permis aux artistes fragilisés par la crise sanitaire de renouer avec le public et lui offrir des rencontres inédites.

Je pense également aux Journées Européennes du Patrimoine qui, en 2020, ont accueilli 1 192 visiteurs au Château.

Quelques événements en partenariat ont pu avoir lieu en dehors de la période de confinement, avec l'association " PACT en Vexin" avec Ecrans VO pour les 20 ans du Festival "Image par Image".

En revanche, certaines manifestations n'ont pas pu être maintenues en raison de la fermeture sanitaire.

Au-delà des partenariats, le Château accueille des événements tout au long de la saison et permet ainsi d'affirmer son engagement auprès des associations locales, de poursuivre sa volonté de maillage territorial et d'exister comme un des centres culturels du territoire. Depuis de nombreuses années, l'établissement mène également des actions culturelles à destination des publics scolaires. Pendant cette année bouleversée par la COVID-19, l'établissement a néanmoins accueilli 652 scolaires de la maternelle au collège, essentiellement originaires du Val d'Oise, et 332 enfants des centres de loisirs qui ont pu participer au programme de visites, d'ateliers et parcours à thème.

Le 19 mai dernier, le Château a pu rouvrir au public et proposer une nouvelle programmation d'expositions et d'événements, à l'image du tout nouveau festival littéraire "Le Château se livre" qui a pris place le week-end du 4 juillet. Les manifestations habituelles annulées l'année dernière sont à nouveau prévues pour 2021, comme "La nuit des étoiles" prévue les 6, 7 et 8 août, ou "Plantes, Plaisirs, Passions" les 2 et 3 octobre.

Différents partenariats sont venus enrichir cette programmation, comme ce fut le cas avec le Festival "Image par Image" en 2020, avec, par exemple, le Festival Théâtral du Val d'Oise en mai dernier et le Festival des Révélations à l'occasion du 15^e anniversaire des Master Classes de Jean MOUILLERE, organisées du 23 juillet au 1^{er} août.

Voici, Madame la Présidente, pour ce qui est du bilan 2020 du Château de La Roche-Guyon et de sa programmation culturelle pour 2021.

Je laisse à présent Morgan TOUBOUL pour les aspects "patrimoine" du site. Je vous remercie.

Madame CAVECCHI

Merci, Patricia. Morgan.

Monsieur TOUBOUL

Merci, Madame la Présidente. Merci, chers collègues. Je vais faire une brève intervention pour compléter les éléments qui ont été apportés par Patricia JOSE, mais sur la partie "patrimoniale".

Le Château de La Roche-Guyon occupe une place tout à fait importante dans l'histoire de notre Département, puisqu'il faut remonter au traité de Saint-Clair-sur-Epte en 911, entre le chef viking Rollon et le roi de France Charles III. Ce traité fixe la frontière entre la Normandie (qui deviendra plus tard le duché de Normandie) et l'Ile-de-France (qui était domaine royal à l'époque) pour cesser les incursions vikings sur les berges de Seine. Cela fait du Château de La Roche-Guyon, situé à la frontière entre la Seine et l'Epte, un site de défense stratégique qui a été fortifié il y a un peu plus de mille ans.

Madame CAVECCHI

C'est toujours un site de défense du Val d'Oise. J'y tiens.

Monsieur TOUBOUL

De défense patrimoniale, absolument. La construction du donjon tel que nous le connaissons remonte au XII^e siècle. Les éléments un peu plus modernes remontent à la fin du XVII^e siècle. Il a été classé monument historique en 1943, juste avant d'être occupé par les Allemands, notamment par le général Erwin ROMMEL qui en fait son quartier général en 1944. Ce donjon qui est caractéristique du Château a bénéficié d'importants travaux de rénovation, notamment la reconstruction intégrale du plancher du sommet du donjon, avec le réemploi des bois anciens, grâce à une subvention du Département de 55 000 €. Si vous ne l'avez jamais fait, je vous invite à gravir les 500 marches du donjon pour admirer la superbe vue que cela offre sur la vallée de la Seine.

Le deuxième élément important des travaux de rénovation concerne le théâtre troglodyte, le théâtre sous-terrain qui est une petite pépite du XVIII^e siècle construit par la duchesse d'Enville qui était la propriétaire du Château à l'époque. Malheureusement, il est dans un état de délabrement très important, car il a été laissé à l'abandon pendant de très nombreuses dizaines d'années. Il nécessite donc des travaux d'urgence de sauvetage et de conservation dans un premier temps, travaux qui bénéficieront des subventions suivantes :

- Conseil départemental : 49 000 € ;
- DRAC : 32 000 € ;
- Conseil régional : 27 000 €.

Je précise que ces travaux sont inscrits au projet de Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 et de Contrats de Plan Interrégional 2015-2020 entre l'Etat et les collectivités de vallée de la Seine.

La vérité m'oblige à vous dire qu'effectivement, les attaques vikings se font plus rares sur les berges de Seine, mais ces travaux sont absolument indispensables pour la défense de notre rayonnement touristique, culturel et patrimonial.

Madame CAVECCHI

On a des petites bêtes dans le théâtre, qui attaquent.

Monsieur TOUBOUL

En conclusion, mes chers collègues, il est proposé pour l'année 2021 d'accorder à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon une subvention de fonctionnement de 1 271 115 €, dont 55 000 € de strict entretien, et d'octroyer à l'EPCC Château de La Roche-Guyon une subvention d'investissement courant de 75 000 €. Je vous en remercie.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Morgan. C'était bien de nous rappeler l'histoire de ce magnifique château. Avez-vous des remarques ? Pas de remarques ? Nous votons. Je ne peux imaginer autre chose qu'une belle unanimité. Merci beaucoup.

Ensuite, nous passons au rapport n° 0-20. Nous avons la stratégie départementale pour le soutien à Val d'Oise Tourisme (VOT). Naturellement, je me tourne vers Julien BACHARD.

Rapport n° 0-20 Mise en œuvre de la stratégie départementale en matière de tourisme : soutien à Val d'Oise Tourisme (VOT) au titre de l'année 2021

Monsieur BACHARD

Madame la Présidente, chers collègues, la stratégie départementale en matière de tourisme qui a été votée par l'Assemblée départementale le 24 novembre 2017 vise à rendre plus attractive, mais aussi à densifier et à améliorer l'offre touristique du territoire. L'année 2020 a été fortement marquée par la crise sanitaire, mettant en veille la quasi-totalité des activités et services touristiques. Pour passer ce cap difficile, le Département et son Agence de Développement touristique se sont employés à accompagner les acteurs socioprofessionnels du tourisme.

Val d'Oise Tourisme a également mené des actions en matière d'observation touristique, d'accompagnement des territoires, d'accompagnement des porteurs de projets et de développement du tourisme fluvial. Enfin, l'Agence a également engagé une nouvelle approche en matière d'action et de communication.

En 2021, Val d'Oise Tourisme poursuit les missions décrites précédemment en affirmant son positionnement et son identité.

Pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2021, il est proposé d'accorder à Val d'Oise Tourisme une subvention de fonctionnement d'un montant de 752 000 €, identique à celle versée depuis 2014.

Il est également proposé d'accorder à Val d'Oise Tourisme une subvention complémentaire en fonctionnement de 20 000 € pour la poursuite des actions de promotion et la qualification des offres en direction des clientèles internationales identique à celle versée depuis 2014. Ce budget pour 2021 sera consacré à la réactivation des relations avec les agences réceptives étrangères en vue du retour progressif des visiteurs internationaux et des représentations lors des reprises des salons en France et en Europe, en lien avec le Comité Régional de Tourisme.

En 2020, à la sortie du premier confinement, le Département a décidé de mener une campagne de communication et de promotion touristique du Val d'Oise. Cette campagne a indéniablement permis de renforcer la notoriété des sites emblématiques du Val d'Oise et a ainsi contribué à relancer leur fréquentation, comme ont pu le démontrer les chiffres de l'été 2020 en forte progression par rapport à l'été 2019.

C'est pourquoi, afin d'accompagner cette année encore la relance du secteur du tourisme, il est proposé de confier à Val d'Oise Tourisme une nouvelle campagne ambitieuse de communication et de promotion pour l'été 2021.

Le budget global attribué à Val d'Oise Tourisme a été défini à hauteur de 100 000 €. Il sera affecté à l'enrichissement du moteur expérimentiel et également à la réalisation d'une campagne que vous avez pu découvrir à l'entrée ce matin.

Enfin, le 13 juillet 2018, le Conseil départemental du Val d'Oise avait accordé une subvention pour un projet d'hébergement touristique. Il s'agit de la création d'un gîte de

grande capacité pour les familles vivant avec une personne en situation de handicap. Le chantier a pris du retard et l'achèvement des travaux a été repoussé au-delà du délai de fin de travaux initialement fixé. En conséquence, le porteur de projet a demandé la prolongation de 24 mois du projet, repoussant sa fin au 13 juillet 2022.

Aussi, il est proposé d'établir un avenant à la convention prorogeant de 24 mois la durée du projet qui l'amène au 13 juillet 2022.

Voilà, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. C'est une belle campagne qui nous attend sur les murs des gares, des métros, où le client va pouvoir choisir en cliquant sur une application, va pouvoir proposer un projet par rapport à la constitution de sa famille, ou de ce qu'il a envie de faire, et va pouvoir se diriger vers tel ou tel site sur le Val d'Oise que ce soit pour du loisir, de la culture, de l'amusement ou simplement de la promenade. C'est une application qui renforce MyBalade en Val d'Oise, application sur laquelle les équipes ont travaillé. Merci, Julien et au boulot pour la suite, pour continuer.

Pas d'intervention ? Nous votons.

Tout le monde est-il d'accord ?

Merci beaucoup.

Nous changeons de sujet et partons rencontrer les clubs sportifs de haut niveau. Je me tourne vers Xavier HAQUIN.

Rapport n° 0-21 Soutien au sport de haut niveau - Clubs "Elite" - Clubs "Haut Niveau".

Monsieur HAQUIN

Merci, Madame la Présidente. Il s'agit, comme chaque année en juillet, de déterminer et de soutenir les Clubs "Elite" et "Haut Niveau". Cette année a été un peu compliquée, comme pour tout le monde, et Madame la Présidente nous a demandé de maintenir l'aide au même niveau pour que ces associations puissent poursuivre leur maintien et surtout leur politique d'ascension.

Des critères ont été établis pour classer les Clubs "Elite" ou les Clubs "Haut Niveau". Concernant le premier critère, il a été décidé, sur l'ensemble des disciplines sportives, d'établir quatre tranches en fonction du nombre de licenciés en France et des quatre premiers niveaux de pratique définis. Je ne vais pas vous donner lecture des licenciés, mais cela pose une petite difficulté, notamment pour un nombre limité de disciplines sportives, les sports individuels, où il y a un problème de proportionnalité. Dans ce

cas-là, un travail plus précis est fait avec les comités et les associations pour répondre à la demande de nos associations et de nos comités.

Il y a une différenciation entre le label "Elite" et le label "Haut Niveau". Un club peut être considéré comme "Elite" s'il évolue au premier niveau de pratique dans sa discipline. Un club "Haut Niveau" est celui qui évolue au deuxième, troisième et quatrième niveau de pratique dans sa discipline. C'est un peu compliqué, mais il faut nous donner des règles pour pouvoir l'établir.

Ce qui est important également, c'est l'accompagnement assuré par le Département. Lorsqu'un club sort du dispositif, il continue à être soutenu à hauteur de 25 % l'année suivante, dans le meilleur des cas, pour lui permettre de remonter à "Haut Niveau" et dans le moins bon des cas, pour lui permettre de ne pas être pénalisé financièrement et de ne pas être mis dans une situation extrêmement compliquée.

Il est aussi important de noter qu'avec les comités sportifs, une instruction technique est réalisée par nos services et que les clubs doivent répondre à des critères :

- les critères d'éligibilité dont je vous parlais ;
- le niveau de pratique de l'équipe phare et la représentativité départementale au niveau du sport collectif et individuel, l'important étant la formation des jeunes sportifs et des encadrants ;
- la capacité du club à créer des ententes sportives et à disposer d'une assise intercommunale ;
- l'évolution du niveau de la pratique féminine ;
- les frais de déplacement nationaux et internationaux.

Une fois tous ces critères établis, une audition est faite par la Commission qui suit avec la Mission Sport et les comités départementaux. Cette année, cela a été fait en visioconférence en raison de la situation sanitaire.

Au titre de l'année 2021 et 2022, 27 clubs seront labellisés, 13 en "Elite", 14 en "Haut Niveau" et le montant de la subvention totale est de 1,240 M€.

Vous avez, en pièces jointes, l'ensemble des clubs qui ont été retenus.

Nous portons également une attention particulière aux clubs dits "en devenir" - il y en a un certain nombre dans notre Département -, que nous saurons aider et pour lesquels nous saurons nous mobiliser dans les mois qui viennent.

Il est important de noter que tout club percevant une subvention supérieure à 23 000 € doit bénéficier d'une Convention d'Objectifs et de Moyens avec notre Département.

Il vous est donc proposé d'autoriser la Présidente à signer tous les arrêtés pour que nos associations puissent bénéficier de ces subventions.

Ensuite, Madame la Présidente, si vous me le permettez, dans le cadre de l'Olympisme et du Paralympisme, nous avons reçu quelques informations sur les athlètes qui vont représenter le Val d'Oise au niveau des JO. Je vais vous en donner lecture :

- Athlètes Français qui sont dans des clubs valdoisiens :
 - Mouhamadou FALL, athlétisme ;
 - Delphine DELRUE, badminton ;
 - Lara GRANGEON-DE VILLELE, natation ;
 - Emmanuel LEBESSON, tennis de table.
- Athlètes étrangers qui s'entraînent dans le Val d'Oise :
 - Iryna ZARETSKA, karaté ;
 - Anzhelika TERLIUGA, karaté ;
 - Lamya MATOUB, karaté ;
 - Noha BITSCH, karaté ;
 - Lamiae LHABZE, athlétisme.
- Athlètes nés en Val d'Oise (dont nous sommes fiers également) :
 - Kevin MAYER, athlétisme ;
 - Charlotte BONNET, natation ;
 - Dika MEM, handball.

Nous souhaitons évidemment à tous nos acteurs sportifs de haut niveau valdoisiens de rapporter un maximum de médailles et en tout cas, de bien représenter l'Olympisme et les valeurs valdoisiennes à Tokyo.

Merci, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Merci, Xavier.

C'était sympa d'avoir cette ouverture sur Tokyo, où il va être compliqué de faire des performances sans la foule autour qui vibre et qui a son cœur sur les pistes ou dans l'eau. Et derrière nos écrans, on va essayer de les encourager au plus près de nos forces.

Par rapport à cette délibération et ce vote, pas d'intervention ? Nous votons.

Tout le monde est d'accord. Merci beaucoup.

Ensuite, il s'agit de la politique départementale de prévention spécialisée avec le financement par l'Etat - ce qui est remarqué - sur des postes d'éducateurs qui vont être répartis sur trois communes. Monsieur Thomas VATEL a la parole.

Rapport n° 0-22 Politique départementale de prévention spécialisée 2020-2022. Financement par l'Etat de sept postes d'éducateurs de prévention spécialisée pour renforcer les moyens de la prévention spécialisée sur trois Quartiers de Reconquête Républicaine (QRR) en Val d'Oise.

Monsieur VATEL

Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, comme vous le savez, le Département du Val d'Oise mène une politique volontariste de prévention spécialisée depuis maintenant de nombreuses années. Nous avons un département qui est jeune, on ne cesse de le rappeler depuis le début de cette séance, et nous souhaitons agir efficacement pour notre jeunesse.

Pour cela, une démarche importante d'évaluation du dispositif a été conduite en 2018-2019, associant l'ensemble des partenaires, à savoir les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, l'Education nationale, les missions locales ou les protections judiciaires de la jeunesse.

Nous avons ainsi, il est important de le souligner, près de 150 postes éducatifs déployés dans le Département du Val d'Oise et plus de 10 M€ sont consacrés chaque année à la prévention spécialisée, dont 20 % pris en charge par les communes et les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

Les orientations de la nouvelle politique départementale pour les prochaines années visent une intervention prioritaire en direction du public âgé de 11 ans à 18 ans, avec notamment l'objectif de repérage précoce de situations de décrochage dans une logique de prévention. Pour nous, cela représente un enjeu central.

L'Etat a annoncé, lors du Comité interministériel de la Ville du 29 janvier 2021, le financement de 300 postes d'éducateurs spécialisés et de 300 postes de médiateurs sociaux dans les quartiers de reconquête républicaine afin, je vous le rappelle, de lutter dans nos communes contre la délinquance et les trafics.

Dans ce cadre, 45 quartiers ont été identifiés dans 28 départements français, dont 3 dans le Val d'Oise. Pour rappel, il s'agit du quartier de la Dame Blanche à Garges-lès-Gonesse, les Lochères à Sarcelles et le centre-ville à Argenteuil.

Au total, les équipes départementales de prévention spécialisée de ces territoires pourront être renforcées par un recrutement de 7 postes supplémentaires d'éducateurs spécialisés dans le cadre d'un financement de l'Etat aux associations à hauteur de 100 % des coûts salariaux et environnés de dépenses annexes, ce jusqu'en 2022.

Le renfort de moyens prévus dans le Val d'Oise sera réparti de la manière suivante :

- Garges-lès-Gonesse : création de 2 postes d'éducateurs ;
- Sarcelles : création de 2 postes d'éducateurs ;
- Argenteuil : création de 3 postes d'éducateurs.

Le budget annuel de ce renfort alloué à la prévention est estimé à 50 000 € par poste, soit 350 000 € pour les 7 postes pris en charge intégralement par l'Etat qui versera son soutien financier directement aux associations.

Ces postes pourraient être déployés dès juillet 2021, mais plus vraisemblablement en septembre ou octobre 2021 et jusqu'au 30 juin 2023, compte tenu de la modalité de financement calée sur l'année scolaire. Pour que le dispositif donne sa pleine efficacité au service d'opérateurs de la prévention spécialisée, le financement est considéré sur l'année scolaire, portant ainsi son bénéfice jusqu'en 2023. Nous sommes d'ailleurs le seul Département à avoir obtenu cet accord, ce dont nous pouvons être fiers.

Une convention quadripartite entre l'Etat, la Commune, l'Association et le Département fixera le cadre d'intervention.

Chers collègues, nous vous proposons ainsi de valider la création de ces postes durant cette période de financement et d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention correspondante et ses éventuels avenants.

Je vous en remercie.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup. Ce fut une discussion très forte, très solide, très argumentée de nos services, semaine après semaine. J'avais également bien discuté avec les maires des communes. C'est vraiment une belle action de l'Etat. Evidemment se posera la question, à l'été 2023, de ce que l'on fera de ces 7 postes. Pour le moment, on va vivre les choses de bonne humeur. Monsieur HADDAD, je vous en prie.

Monsieur HADDAD

Tout à fait, Madame la Présidente, chers collègues. Vous avez lu dans mes pensées et anticipé ma question, mais je vais quand même la formuler. Je félicite d'abord le Département d'être partie prenante de ce dispositif. La ville de Sarcelles, cela a été dit ici, l'est également à travers son QRR (Quartiers de Reconquête Républicaine) et les postes avec la Fondation OPEJ.

Sur le même dispositif "Bataillons de la prévention", la ville de Sarcelles va embaucher 8 médiateurs qui sont aussi cofinancés très largement par l'Etat, avec cette préoccupation commune de bien mettre en place ce dispositif. En effet, il faut trouver les bons profils pour pourvoir ces postes, avoir conscience de l'importance du fait de pourvoir ces postes et de mettre en place ce dispositif sur le terrain. Car on a une jeunesse qui a besoin d'être encadrée rapidement, notamment après cette période de confinement qui était assez difficile à vivre, en particulier pour les jeunes. On ne sera jamais trop sur le terrain pour s'en occuper.

De plus, il faut que l'on travaille ensemble sur la suite des événements. Effectivement, profitons des 2 ans de ce dispositif, mais anticipons aussi la suite dans une discussion avec l'Etat. Je ne dis pas que c'est le Département qui devra faire l'effort à la place de l'Etat, mais ayons quand même cette discussion. L'important est de bien mettre en place les choses, de bien recruter les gens, d'évaluer le dispositif et de préparer la suite. On sera là, à vos côtés, pour faire en sorte que tout cela se passe pour le mieux, maintenant et après.

Madame CAVECCHI

Merci, Monsieur le Maire. Bien entendu, nous y serons tous attentifs ensemble, cela est essentiel. C'est l'Etat qui a fait le choix des communes, mais on s'est battus sur le délai, sinon, on arrêtaient en décembre 2022. Véronique et ses équipes ont donc vraiment travaillé sur le fond pour pouvoir l'allonger. Car, le temps que les discussions se mènent, semaine après semaine, les discussions avançaient et parfois piétinaient. Il a donc fallu une certaine force de persuasion pour gagner ces six mois qui étaient vraiment importants, puisqu'une année scolaire, on sait bien que c'est là où cela se passe. Je suis donc très contente que l'on ait pu arriver à cela. C'est une participation des communes avec les médiateurs et c'est important.

Nous votons.

J'imagine que tout le monde est d'accord.

Merci beaucoup.

Ensuite, Edwina ETORE -MANIKA va nous parler de la 9^e édition du Prix de l'égalité des chances. Je crois que nous avons un petit film avant le rapport.

Rapport n° 0-23 Rapport relatif à l'attribution des prix aux lauréats de la 9^e édition du Prix de l'égalité des chances. Soutien à la prolongation du dispositif d'aide alimentaire à destination des jeunes en difficulté

(Diffusion d'un film)

(Applaudissements)

Madame CAVECCHI

Veux-tu ajouter quelque chose ?

Madame ETORE-MANIKA

Oui, merci, Madame la Présidente. Bonjour à tous. C'est assez impressionnant de débiter sa présentation de premier rapport avec une vidéo en guise de bande-annonce. C'est avec beaucoup de fierté que je présente mon premier rapport, particulièrement celui-ci, car il allie à la fois la jeunesse valdoisienne et la réussite purement académique, mais surtout un engagement citoyen, civique et exemplaire, comme vous avez pu l'entendre sur la vidéo.

Je fais juste un point de contexte vu que nous sommes nouveaux à être autour de la table et quelques-uns à nous regarder sur les réseaux sociaux.

Ce rapport est un rapport régulier. Nous en sommes à la 9^e édition du Prix de l'égalité des chances. Au cours des 8 dernières années, 50 jeunes Valdoisiens ont été récompensés pour leur parcours civique et scolaire exemplaire. Et aujourd'hui, concrètement, Madame la Présidente, chers collègues, il nous est proposé de voter l'attribution d'une aide de 2 000 € à 8 000 € pour soutenir ces 7 lauréats, ce qui donne une enveloppe globale de 35 000 €.

Il faut savoir que ces 7 lauréats ont été sélectionnés sur 31 candidatures, 12 ont été auditionnés par le Comité pluridisciplinaire présidé par Armand PAYET que je salue à nouveau.

D'autre part, il nous est également proposé de prolonger le dispositif d'aide alimentaire aux jeunes en difficulté. C'est un dispositif qui a été mis en place lors de la crise sanitaire pour pouvoir aider ces jeunes.

Juste quelques chiffres clés.

La cuisine centrale des collèges distribue plus de 1 500 repas par semaine. Des associations s'occupent de la partie logistique, transport, reconditionnement et distribution et depuis juillet l'équivalent de 38 510 repas ont été distribués aux populations concernées.

Le présent rapport a donc pour objectif d'approuver, Madame la Présidente, chers collègues, le versement d'un montant global de 25 868 € aux quatre associations concernées qui sont : ALJEVO, ALJT, APUI et les Restos du Cœur.

Merci.

Madame CAVECCHI

Merci beaucoup, Edwina. Effectivement, puisque c'est la fin de l'année scolaire, nous avons prolongé la participation du Département pour cuisiner quelques repas supplémentaires. Il s'avère que ce sont les vacances. On arrête donc et l'on verra à la rentrée comment cela se passe. Si c'est encore nécessaire, on fera ce qu'il faut pour que cela soit poursuivi. On en reparlera ici, dans l'Assemblée, mais on s'y mettra très vite à la rentrée s'il y a de nouveaux soucis ou si cela se poursuit. Je pense que l'on peut être très fiers de ces jeunes. J'ai donné rendez-vous au jeune qui est dans l'aérospatial, dans l'espace avec Jean-François CLERVOY qui est Valdoisien, comme vous le savez. Evidemment, c'est tout un contexte important aujourd'hui, surtout que Thomas PESQUET est là-haut. Donc, quelque part, c'est un petit clin d'œil.

Pas d'intervention ?

Nous votons.

Tout le monde est d'accord ?

Merci pour eux, c'est important.

Sarah va maintenant nous parler des associations de jeunesse et d'éducation populaire d'envergure départementale, ainsi que des subventions que nous leur proposons. Je t'en prie.

Rapport n° 0-24 Associations de jeunesse et d'éducation populaire d'envergure départementale - Subventions de projets 2021.

Madame MOINE

Merci, Madame la Présidente. A l'instar d'Edwina et de plusieurs collègues, j'ai le plaisir de vous présenter ce matin mon tout premier rapport en tant que Conseillère départementale en charge de la jeunesse. C'est une responsabilité double, car il s'agit du dernier rapport que nous examinons ce matin. Il a pour objet d'attribuer des subventions de projets portés par quatre associations de jeunesse et d'éducation populaire d'envergure départementale, pour un montant global de 104 750 €.

La répartition est la suivante :

- Institut de Formation, d'Animation et de Conseil du Val d'Oise (IFAC) : 20 000 € ;
- Ligue de l'enseignement 95 : 67 045 € ;
- Les Francas 95 : 5 705 € ;
- Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la Culture (FDMJC) : 12 000 €.

Les projets proposés présentent des intérêts multiples pour notre jeunesse et s'inscrivent dans la droite lignée des objectifs portés par notre collectivité en matière de réussite éducative, que ce soit dans le cadre de la promotion de l'égalité femme-homme, de la promotion des valeurs de la République et de l'engagement citoyen, ainsi que de l'éducation aux médias et à l'information.

Ces axes thématiques figuraient dans le cahier des charges 2021 et vous avez pu retrouver, mes chers collègues, les détails des projets soutenus dans le présent rapport.

Je précise que l'association des Scouts et Guides de France n'a pas déposé de dossier cette année, contrairement à 2020.

Madame la Présidente, mes chers collègues, il nous est proposé de bien vouloir accorder ces subventions à ces structures qui réalisent un travail formidable auprès de nos jeunes et qui, bien évidemment, s'engagent à signer notre charte de valeurs de la République et de la laïcité.

Madame CAVECCHI

Merci, Sarah. Pas d'intervention ? Sans la participation de Monsieur SUEUR, nous votons.

A l'unanimité. Merci.

Sarah, ce n'était pas tout à fait la dernière, puisque nous avons la modification du Règlement intérieur. Pour cela, la Commission s'est réunie et je laisse la parole à Monsieur Philippe ROULEAU.

Rapport n° 0-25 HORS-RECUEIL Adoption du Règlement intérieur de l'Assemblée départementale.

Monsieur ROULEAU

Merci, Madame la Présidente. Effectivement, la Commission du Règlement intérieur s'est réunie lundi soir de cette semaine. C'est Cédric SABOURET qui représentait la minorité à cette Commission.

On a pris la décision de faire quelques modifications qui vont dans le sens de la prise en compte des nouvelles délégations qui sont en relation avec notre programme et également, l'amélioration de la démocratie de notre assemblée :

Article 11 :

On a décidé de fixer la création d'un groupe à partir de deux membres. Auparavant, c'était trois membres.

Article 12 :

Concernant le droit d'expression à la tribune, on a décidé de répartir deux tiers/un tiers, les deux tiers étant pour la majorité départementale. On nous avait également demandé d'augmenter la taille des caractères - car c'était effectivement écrit très petit - et on a décidé de passer de 7 à 10 au niveau des tailles de caractère.

Article 13 :

S'agissant de la composition des Commissions, on en réduit le nombre en passant de 6 à 5 Commissions :

- première Commission : attractivité territoriale, l'emploi, les relations internationales, tourisme, action culturelle et patrimoine remarquable, numérique, nouvelles technologies de l'information ;
- deuxième Commission : finances départementales, administration générale, évaluation des politiques publiques, marchés et commandes publiques, innovation, aide aux communes ;
- troisième Commission : éducation et collège, action éducative, vie étudiante et associative, égalité des chances et égalité femme-homme, sport et olympisme ;
- quatrième Commission : vie sociale et insertion, autonomie, enfance et famille, santé, sécurité, prévention spécialisée, logement ;

- cinquième Commission : environnement, infrastructures routières, transports et mobilités douces, plan vélo, ruralité, relations avec le monde agricole, condition animale dans la société.

Article 14 :

S'agissant des modalités des réunions et des Commissions, nous avons pris deux décisions. La première décision est la suivante : dans le Règlement intérieur, on avait fixé des jours et des heures de réunion et ce sera maintenant la Présidente qui les fixera par arrêté.

Madame CAVECCHI

Après avoir évidemment discuté. Je ne le ferai pas toute seule du haut de ma tour.

Monsieur ROULEAU

Bien sûr, ce sera un échange. Concernant ces réunions, l'autre décision est l'introduction de la possibilité de les faire en distanciel, ce dont on a vu l'intérêt, la crise COVID étant passée par là.

Dernier point :

Article 19 :

Il s'agit de la suppression de l'article qui concerne la mission de médiation puisque la réglementation a changé et que cette fonction ne peut plus être assurée par un Conseiller départemental.

Madame CAVECCHI

Merci, Philippe.

Monsieur SABOURET

Effectivement, nous terminons par le Règlement intérieur. C'est un peu notre loi commune, puisque comme pour chaque nouveau mandat, l'Assemblée délibérante doit se doter d'un Règlement intérieur. C'est une obligation juridique, mais c'est aussi un moment important, le moment où l'on va fixer les règles du jeu internes, les règles de discussions pour la durée du mandat. D'une certaine manière, ce sont les règles démocratiques que nous avons eu à débattre.

On a eu une réunion de la Commission du Règlement intérieur lundi et l'opposition avait avancé un certain nombre de propositions, dont deux de fond, avec pour objectif de faire vivre le débat démocratique au sein de notre Assemblée, de permettre un débat vivant entre 42 élus que nous sommes. Ces deux propositions de fond ont finalement été rejetées. Il y en a une qui été un peu adaptée, puisque je rappelle que nous demandions une égalité de traitement entre majorité et opposition dans les tribunes qui sont celles qui paraissent dans le magazine départemental, lequel fait 48 pages. Mais, ces 47 pages à la gloire de la majorité, c'est normal... enfin, "c'est normal"... dans toutes les collectivités, on présente plutôt sous un jour favorable les réalisations.

Madame CAVECCHI

Mettez-vous à ma place.

Monsieur SABOURET

C'est normal : se critiquer soi-même dans une publication, cela peut arriver, mais c'est assez rare, comme dans les journaux municipaux, c'est la même chose. Et puis, il y a un espace d'expression politique, où l'on demandait une égalité de traitement, car aujourd'hui, on a quand même une part très réduite. C'est une parenthèse, mais en plus, c'est écrit en tout petit et il est nécessaire de travailler un peu sur la police de caractère pour éviter de dégoûter à l'avance tous nos lecteurs - notamment ceux qui ont besoin de lunettes - et qui ne liraient pas nos tribunes.

Voilà la demande que nous avons faite, que vous avez rejetée en permettant, malgré tout, que la minorité ait un tiers de l'espace d'expression.

Concernant la deuxième demande, vous savez que l'on met au vote les motions de la majorité lors de la séance de présentation de ces motions. En règle générale, les motions de la minorité sont repoussées à la réunion suivante. Par exemple, si nous avons déposé une motion aujourd'hui, j'imagine que nous ne l'aurions examinée qu'au mois de septembre, ce qui lui fait perdre beaucoup de son intérêt. Pour un débat vivant, on pensait que l'on pouvait avancer, avoir un délai limite pour les dépôts des motions. Ce ne serait pas le début de la séance, mais quelques jours avant pour permettre d'examiner les motions, puis de les discuter et de les voter relativement rapidement.

Cette demande a été rejetée. Je le regrette. Notre objectif n'était pas de renverser la table, mais de faire vivre un débat démocratique au sein de notre Assemblée. Naturellement, personne n'ignore que vous êtes largement majoritaire. C'est un fait. Au passage, personne ne peut croire qu'aujourd'hui, vous puissiez représenter 80 % des Valdoisiens. Vous avez 80 % des sièges. Mais, il faut que l'on ait une certaine diversité d'expression de nos opinions. A l'intérieur du Conseil départemental, il faut que l'on puisse débattre des sujets qui intéressent les Valdoisiens. Nous avons cette illusion, peut-être.

En tout cas, je comptais vous convaincre lors de la réunion de lundi. Je n'y suis pas parvenu. En ce qui nous concerne collectivement, nous continuerons à défendre un fonctionnement équilibré de notre collectivité, qui ne nie pas le fait majoritaire, à l'évidence, voire ultra majoritaire, mais qui laisse une place à la discussion, à la capacité de convaincre. On regrette la relative fermeture qui nous a été opposée, car pourquoi cadenasser le débat ? Que craindre ? En réalité, nous ne devrions pas craindre le débat.

Nous ne voterons donc pas cette modification du Règlement intérieur. Je vous l'avais annoncé lors de la réunion de la Commission du Règlement intérieur. Nous voterons "contre" cette modification du Règlement intérieur. De ce point de vue-là, c'est pour moi une occasion ratée, un mauvais départ. Le compte n'y est pas. On espère malgré tout que, durant ce mandat, on arrivera à faire vivre le débat démocratique au sein de notre Assemblée. En tout cas, on travaillera avec les faibles moyens qui sont les nôtres, mais on y travaillera d'arrache-pied.

Madame CAVECCHI

J'y compte bien. Philippe.

Monsieur ROULEAU

Je veux réagir assez vivement par rapport aux propos que je viens d'entendre. Vous parlez de "fermeture". C'est tout le contraire. C'est de l'ouverture. Car, comme vous l'avez dit, effectivement, on a gagné ces élections. La représentativité de la majorité départementale est plus importante qu'avant et en tout cas, vous êtes moins qu'auparavant. On aurait pu en rester là, ce qui n'est pas du tout ce que l'on a fait. On a fait preuve d'ouverture, puisque dans la tribune que vous avez, vous avez plus de place, c'est plus lisible. Deux tiers/un tiers, ce n'est pas du tout proportionnel à la représentation au sein de cette Assemblée départementale. Je crois donc que l'on a fait un geste important.

En parlant de "proportionnel", il est vrai que l'on ne parle pas des locaux dans le Règlement intérieur, mais je rappelle que les locaux pour l'UVO (Union pour le Val d'Oise, l'Union pour la majorité départementale) et les vôtres sont identiques en termes de superficie. Là aussi, je pense que c'est quelque chose d'important, il faut le dire également. Bien sûr, on ne revoit pas à la baisse ces locaux-là.

Par ailleurs, concernant les motions, il est souvent arrivé, lors du mandat précédent, qu'une motion que vous passiez soit renvoyée en Commission et régulièrement, le porteur qui devait présenter la Commission n'était pas présent lors de la Commission. Effectivement, tout cela prend beaucoup de temps, mais ce n'était pas de notre fait. Il fallait que celui qui devait présenter la Commission soit présent en Commission.

Monsieur STREHAIANO

Notre collègue SABOURET n'a pas beaucoup d'éducation, parce qu'il parle la bouche pleine. Vous avez largement ce que vous devriez avoir et vous réclamez encore plus. Cela s'appelle "parler la bouche pleine".

Monsieur HADDAD

Je découvre l'humour de Luc STREHAIANO.

Madame CAVECCHI

Souhaitons que cela s'arrête là, si cela ne vous ennuie pas.

Monsieur HADDAD

Madame la Présidente, je ne comptais pas surenchérir. Je ne serai jamais au niveau. Je fais amende honorable et sur certains sujets, il ne vaut mieux pas essayer de rivaliser. Mon intervention n'était donc pas là-dessus. Pour enfoncer un peu le clou, elle portait simplement sur la tribune. J'ai entendu ce que vous avez dit, Monsieur ROULEAU, que vous avez fait un effort considérable de nous laisser un tiers alors que l'on représente moins d'un tiers. Je voudrais vous rappeler que l'on gère un budget de 1,4 Md€, l'Exécutif en particulier. On a quand même des enjeux un peu importants ensemble, vous en particulier, mais nous, dans notre rôle, aussi. Et à partir de là, on doit être capable de ne pas faire de comptes d'apothicaire sur tout et n'importe quoi. Je vous donne un exemple dans ma commune. Je ne suis pas exemplaire, personne ne l'est, mais au moins là-dessus, chaque groupe, qu'il soit dans la majorité ou dans l'opposition, a le même nombre de signes. Si l'on a deux pages, il y a quatre groupes, trois dans la majorité, un dans l'opposition et tout le monde a une demi-page. Si l'on commence à compter le nombre de caractères à la proportionnelle de je ne sais quoi... Sincèrement, je pense que l'on peut être au-dessus de cela. Plutôt que de renvoyer Monsieur SABOURET qui, en plus, a essayé de faire des propositions constructives, on peut essayer de prendre un peu de hauteur et de se dire que l'on peut partager un peu mieux les tribunes.

Maintenant, je vous dis cela, vous êtes partis pour ne pas changer. Ce n'est pas grave. Vous nous faites un grand cadeau, je vous remercie, mais sincèrement, si l'on peut avoir un peu de hauteur dans nos débats, on ne va pas quémander pour avoir quatre lignes de plus. En plus, on a la possibilité d'avoir d'autres lieux d'expression pour dire ce que l'on pense de la politique ici et ailleurs, on ne s'en privera pas, de façon constructive. Mais j'aurais attendu un petit peu d'ouverture d'esprit et un peu plus de hauteur de point de vue, sans parler de l'humour de Luc STREHAIANO, mais je vais y réfléchir tout le week-end.

Madame CAVECCHI

Je vous remercie. Effectivement, on a ouvert, on a entr'ouvert, on va dire, mais c'est déjà cela. On a aussi agrandi la taille des caractères, ce qui était absolument nécessaire.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ?

L'opposition est contre et la majorité vote pour.

Je vous en remercie.

Suite à cela, je vais vous proposer des noms pour siéger dans les Commissions.

Il y a les noms de la majorité et les noms des membres de l'opposition (ce sont les noms que je viens d'avoir).

Je vais faire comme la semaine dernière et ne vais donner que les noms propres, ce qui ira plus vite.

Première Commission :

- Monsieur SUEUR ;
- Monsieur BACHARD ;
- Monsieur TOUBOUL ;
- Madame JOSE ;
- Monsieur DECLERCK ;
- Monsieur EON ;
- Madame SCOLAN ;
- Monsieur ARCIERO ;
- Monsieur ROULEAU ;
- Madame PLELAN ;
- Madame MENHAOUARA ;
- Monsieur SABOURET.

Suppléants :

- Monsieur BOEDEC ;
- Monsieur MEURANT ;
- Monsieur ROBIN ;
- Monsieur BERTOLINI.

Deuxième Commission :

- Monsieur BOEDEC ;
- Madame SCOLAN ;
- Madame RAFAITIN-MARIN ;
- Monsieur ROBIN ;
- Monsieur MEURANT ;
- Monsieur STREHAIANO ;
- Monsieur BACHARD ;
- Monsieur ZINAOU ;
- Madame BOISSEAU ;

- Monsieur PHILIPON ;
- Monsieur BOUGEARD ;
- Madame TOUNGSI-SIMO.

Suppléants :

- Monsieur SUEUR ;
- Madame TINLAND ;
- Monsieur DUBRAY ;
- Monsieur SABOURET.

Troisième Commission :

- Madame TINLAND ;
- Monsieur HAQUIN ;
- Madame ETORE-MANIKA ;
- Madame MOINE ;
- Monsieur PHILIPON ;
- Monsieur ZINAOUI ;
- Madame FROMENTEIL ;
- Madame JOSE ;
- Madame VILLECOURT ;
- Monsieur DECLERCK.

Membres :

- Monsieur HADDAD ;
- Monsieur BOUGEARD.

Suppléants :

- Monsieur VATEL ;
- Madame MELO;
- Monsieur LAMBERT-MOTTE ;
- Madame TOUNGSI-SIMO.

Quatrième Commission :

- Madame PELISSIER ;
- Monsieur LAMBERT-MOTTE ;
- Madame AHRES ;
- Madame RUSIN ;
- Monsieur VATEL ;

- Madame ECARD ;
- Madame FROMENTEIL ;
- Madame BOISSEAU ;
- Madame MELO ;
- Monsieur PUEYO ;
- Madame METREF ;
- Madame ISRAEL.

Suppléants :

- Madame ETORE-MANIKA ;
- Madame MOINE ;
- Monsieur HAQUIN ;
- Monsieur HADDAD.

Cinquième Commission :

- Monsieur ROULEAU ;
- Madame VILLECOURT ;
- Monsieur ARCIERO ;
- Madame PLELAN ;
- Monsieur PUEYO ;
- Monsieur DUBRAY ;
- Madame RUSIN ;
- Monsieur VATEL ;
- Madame ECARD;
- Monsieur TOUBOUL ;
- Monsieur BERTOLINI ;
- Madame MENHAOUARA.

Suppléants :

- Madame RAFAITIN-MARIN ;
- Madame AHRES ;
- Madame PELISSIER ;
- Madame METREF.

On passe au vote.

Qui est contre cette proposition de Commission ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Ensuite, j'ai quelques modifications dont je vous ai parlé tout à l'heure. Je lis juste les modifications et non les noms qui n'ont pas changé :

Page 2, CEEVO :

Monsieur MEURANT remplace Madame BOISSEAU.

Page 26, la MDE (on ne l'avait pas faite la semaine dernière) :

Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE, Madame PELISSIER, Madame AHRES.

Page 36, la Commission départementale consultative des Gens du Voyage :

Il fallait que l'on précise que la Présidente avait un représentant. Ce sera Monsieur ROULEAU ; ensuite, on a Monsieur EON, Monsieur BACHARD, Madame RUSIN, Monsieur BOUGEARD DUBRAY et les suppléants Monsieur DUBRAY, Madame ETORE-MANIKA, Monsieur VATEL et Madame ISRAEL (cela n'a pas changé).

Page 65, le Comité consultatif de la réserve naturelle nationale des Coteaux de la Seine : Il faut que je désigne mon représentant qui sera Monsieur VATEL ; ensuite, on aura Madame JOSE titulaire et Céline VILLECOURT suppléante.

Page 67, le Conseil Régional d'Orientation de la Politique Sanitaire, Animale et Végétale d'Ile-de-France (CROPSAV) :

Il fallait que je nomme un représentant de la Présidente, ce que nous n'avons pas fait. Ce sera Madame ECARD.

Page 71, l'Assemblée générale de la SEM (Société d'Economie Mixte) :

On est en train de la liquider, mais il faut quand même que l'on nomme quelqu'un. Je propose de garder Gérard LAMBERT-MOTTE. Comme tu as travaillé sur le dossier, c'est bien que ce soit toi qui prennes le relai.

Dans la foulée, nous avons le Conseil d'Administration de la même Société d'Economie Mixte que nous sommes obligés de nommer. J'ai donc Patricia JOSE, Monsieur TOUBOUL, Monsieur BACHARD, Monsieur PUEYO, Monsieur EON, Madame PELISSIER, et en membres, Madame MENHAOUARA et Monsieur BERTOLINI. C'est ce qui était prévu la semaine dernière.

Pages 79 à 83, les collèges : Collège Carnot :

- titulaires : Madame AHRES, Monsieur BERTOLINI ;
- suppléants : Monsieur RENAULT, Madame METREF.

Collège Joliot-Curie :

- titulaires : Madame AHRES, Monsieur BERTOLINI ;
- suppléants : Monsieur MECHRIA, Madame METREF.

Collège Paul Vaillant-Couturier :

- titulaires : Madame AHRES, Monsieur BOUGEARD ;
- suppléants : Madame GONCALVES, Monsieur RENAULT.

Collège Claude Monet :

- titulaires : Madame AHRES, Madame METREF ;
- suppléants : Madame GONCALVES, Monsieur BERTOLINI.

Collège Lucie Aubrac :

- titulaires : Madame AHRES, Madame METREF ;
- suppléants : Monsieur MECHRIA, Monsieur BERTOLINI.

Collège Eugénie Cotton :

- titulaires : Madame AHRES, Madame METREF ;
- suppléants : Monsieur MECHRIA, Monsieur BERTOLINI.

Collège Jean-Jacques Rousseau :

- titulaires : Madame AHRES, Monsieur BOUGEARD ;
- suppléants : Monsieur GICQUEL, Monsieur RENAULT.

Collège Albert Camus :

- titulaires : Madame AHRES, Monsieur BOUGEARD ;
- suppléants : Monsieur GICQUEL, Monsieur RENAULT.

Collège Ariane :

- titulaires : Madame AHRES, Monsieur BERTOLINI ;
- suppléants : Monsieur RENAULT, Madame METREF.

Bezons, page 88 :

Collège Henri Wallon :

- titulaires : Madame AHRES, Madame MENHAOUARA ;
- suppléants : Monsieur ROULLIER, Madame FERREIRA.

Collège Gabriel Péri :

- titulaires : Madame AHRES, Madame MENHAOUARA ;
- suppléants : Monsieur ROULLIER, Madame FERREIRA.

Gonesse, page 105 :

Collège François Truffaut :

- titulaires : Monsieur ARCIERO, Monsieur SABOURET ;
- suppléantes : Madame YAKAN, Madame TOUNGSI-SIMO.

Collège Robert Doisneau :

- titulaires : Monsieur ARCIERO, Monsieur SABOURET ;
- suppléantes : Madame YAKAN, Madame TOUNGSI-SIMO.

Collège Philippe Auguste :

- titulaires : Monsieur ARCIERO, Monsieur SABOURET ;
- suppléantes : Madame YAKAN, Madame TOUNGSI-SIMO.

Sarcelles, page 131 :

Collège Anatole France :

- titulaires : Madame MOINE, Monsieur HADDAD ;
- suppléants : Monsieur BLONDEL, Madame ISRAEL.

Collège Chantierine :

- titulaires : Monsieur ZINAOU, Monsieur HADDAD ;
- suppléants : Monsieur LOTAUT, Madame ISRAEL.

Collège Evariste Galois :

- titulaires : Madame MOINE, Monsieur HADDAD ;
- suppléants : Monsieur BLONDEL, Madame ISRAEL.

Collège Jean Lurçat :

- titulaires : Monsieur ZINAOU, Monsieur HADDAD ;
- suppléants : Monsieur LOTAUT, Madame ISRAEL.

Collège Victor Hugo :

- titulaires : Madame MOINE, Monsieur HADDAD ;
- suppléants : Monsieur BLONDEL, Madame ISRAEL.

Collège Voltaire :

- titulaires : Monsieur ZINAOU, Monsieur HADDAD ;
- suppléants : Monsieur LOTAUT, Madame ISRAEL.

Villiers-le-Bel :

Collège Martin Luther King :

- titulaires : Madame RUSIN, Madame TOUNGSI-SIMO ;
- suppléants : Madame YAKAN, Monsieur SABOURET.

Collège Léon Blum :

- titulaires : Madame RUSIN, Madame TOUNGSI-SIMO ;
- suppléants : Madame YAKAN, Monsieur SABOURET.

Collège Saint-Exupéry :

- titulaires : Monsieur ARCIERO, Madame TOUNGSI-SIMO ;
- suppléants : Madame YAKAN, Monsieur SABOURET.

Page 172, VOH:

Les membres n'ont pas changé. Par contre, les personnalités qualifiées, Madame CHAPEL est remplacée par Madame Odile DROUILLY qui est la Directrice du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), spécialiste du logement.

Il n'y a pas d'autre changement.

J'ai une Commission qui n'est pas dans le livre (pardon d'en rajouter à chaque fois) et qui s'appelle la "Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées". Pourquoi n'est-elle pas dans le livre ? Je ne sais pas. Il me fallait un élu titulaire et un élu suppléant. De plus, on nomme des agents. Je signerai cet arrêté de Commission avec Monsieur le Préfet.

Nous avons quatre représentants du Département qui sont désignés par la Présidente.

Je propose Madame BOISSEAU et Madame MELO.

En titulaire, Madame Odile LUPERA qui est Directrice de la Maison des Personnes Handicapées, en suppléante, Madame Isabelle BEUCHARD qui est Chef du service paiement des prestations des personnes handicapées, et une deuxième suppléante, Madame Isabelle LAQUENAIRE, Directrice adjointe de la Direction des Personnes Handicapées.

Ensuite, j'ai un titulaire, Madame Martine JAKUBEK, Chef de service territorialisé ASE, Direction Enfance, Santé, Famille, qui a deux suppléantes, Madame Delphine DAUCH-ROSSIGNOL, Chef de service territorialisé ASE pour la Direction Enfance, Santé, Famille et le docteur Emilie VERDIER, Ajointe au Chef de service départemental de PMI pour la Direction Enfance, Santé, Famille.

Enfin, Madame Florence ALMAZAN, responsable de la cellule MASPAESF, Direction de la Vie Sociale, suppléante, Madame Nadine POTOCKI, Chef du service social départemental, Direction de la Vie Sociale.

Ensuite, il y a des nominations "Directeur départemental", ce qui dépend de Monsieur le Préfet que ne connais pas encore. Il y a :

- 4 représentants de l'Etat et de l'Agence Régionale de Santé ;
- 2 représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations sociales ;
- 2 représentants des organisations syndicales proposés par le Directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ;
- 1 représentant des associations de parents d'élèves proposé par l'Inspecteur d'Académie Directeur des services départementaux de l'Education nationale.

Parmi les personnes présentées par ces associations, 7 membres (ce qui est énorme) sont proposés par le Directeur départemental chargé de la Cohésion Sociale.

De même, parmi les personnes présentées par des associations spécialisées, 1 membre du Conseil départemental de la Citoyenneté est désigné par le Conseil et 2 représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour des personnes handicapées.

C'est une énorme Commission. Monsieur BOUGEARD.

Monsieur BOUGEARD

Merci, Madame la Présidente. Une réflexion qui a peut-être son importance, mais je vous laisse juger. Tout se passe bien, on est tous courtois autour de cette table, vous nous faites part de votre large ouverture d'esprit, pour reprendre les discussions précédentes, mais vous n'en oubliez pas moins de faire de la politique. Nous sommes très surpris à la lecture des représentants du Conseil départemental dans les collèges, en particulier les collèges sur les cantons que nous détenons et que nous avons remportés. La fois dernière, on avait pris connaissance du fait que vous changiez ce mode de désignation et que vous souhaitiez que des représentants de la droite départementale siègent dans ces cantons. Dont acte. Nous sommes ouverts d'esprit.

Et nous découvrons que cela va encore plus loin. Vous nommez en suppléants des perdants LR de ces cantons. Il était traditionnel de prendre comme suppléants des binômes gagnants. Or, vous allez chercher non seulement des gens qui n'étaient pas... Je pense à Madame GONCALVES et à Monsieur ROULLIER. Vous allez chercher des perdants sur d'autres cantons pour suppléer... par exemple, sur le canton 2 ou sur le canton 1, ils n'y étaient même pas.

On franchit une autre étape. LR perd dans les urnes, mais rentre par la désignation de Madame la Présidente. Dont acte. Mais nous tenions à la souligner. Je pense que ce sera au procès-verbal. Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Madame CAVECCHI

Bien sûr. Ce sera au procès-verbal, Monsieur BOUGEARD.

Très bien. Je fais voter ce que je viens d'ajouter ou de modifier par rapport à ce qui a été proposé la semaine dernière.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Madame MENHAOUARA ?

Madame MENHAOUARA

J'avais juste une question. Cette délibération m'ennuie beaucoup par rapport à mon intervention précédente. C'est-à-dire que vous avez des élus de territoire, y compris des élus minoritaires. On a déjà travaillé ensemble, on a travaillé de façon cordiale, respectueuse. Vous avez besoin, et nous avons besoin l'un de l'autre, de travailler sur le terrain. Je ne comprends pas quel est l'intérêt de mettre dans le jeu un adversaire politique qui a été effectivement un candidat perdant - par exemple, sur une question qui nous a fortement opposés sur mon propre canton, je rappelle qu'au départ, pendant très longtemps, ce candidat était contre la création d'un troisième collège, il avait un parti pris, etc. -, de ramener des personnes qui n'ont plus de légitimité politique, alors que jusqu'à présent, vous aviez des élus qui étaient très impliqués. Sur le canton, mes deux suppléants sont des élus très impliqués sur le territoire. Par exemple, je parle de Jean-Marc RENAULT qui a toujours été très investi et qui a fait systématiquement l'ensemble des CA sur Gabriel Péri et Wallon.

Je ne comprends pas quel est votre intérêt, à part faire du jeu politique, et cela, je n'ai pas besoin que vous me l'expliquiez. Pourriez-vous nous expliquer votre démarche ?

Madame CAVECCHI

C'est ce que j'ai expliqué la semaine dernière. L'intérêt est d'avoir des représentants qui parlent pour le Département et pour la majorité sur les collèges, pour que l'on suive de très près ce qu'il s'y passe. On n'avait pas toujours le même retour pendant les années précédentes et j'ai souhaité que... On peut avoir tout à fait des remplaçants, ou pas. C'est bien noté comme cela. Si vous voulez, là, ce ne sont pas des remplaçants, ce sont d'autres personnalités du territoire. Il n'y a donc pas de souci. Je vais faire voter, bien sûr.

Madame MENHAOUARA

Juste pour expliquer, typiquement, dans le cadre de mon canton, les choses ont toujours été claires. Quand les suppléants me représentaient pour présenter la position du Département, nous avons toujours fait la part des choses, pris du recul en expliquant pédagogiquement les choses. La critique qui consiste derrière à dire que la politique du Département n'était pas explicitée, etc., non, c'est complètement faux. Je le dis.

Madame CAVECCHI

Les relais sont pris. Alors, nous votons.

Qui est contre ? Madame MENHAOUARA, Monsieur BOUGEARD.

Qui s'abstient ? Le reste de l'opposition. Très bien.

Notre majorité approuve et je vous en remercie.

Il est 12 h 34. La séance est terminée. Je vous souhaite de belles vacances.

Bon été et rendez-vous à la rentrée.

Merci à tout le monde.

Fin de la séance à 12 h 34